

**N'AFFRONTEZ PAS SEUL
LES MALADIES NEUROLOGIQUES
DE TYPE ALZHEIMER, PARKINSON...**



<http://www.durepitpourlesfamilles.fr/>

A VOTRE ECOUTE

04 73 35 52 03

durepitpourlesfamilles@yahoo.fr

REMERCIEMENTS

MERCI À TOUTES CELLES ET TOUS CEUX
QUI ONT PARTICIPÉ À LA CONSTITUTION
ET L'ÉLABORATION DU

« GUIDE DE L'AIDANT »

ET TOUT PARTICULIÈREMENT À L'ÉQUIPE
BÉNÉVOLE DE L'ASSOCIATION
« DU RÉPIT POUR LES FAMILLES ».



Vous venez d'apprendre que votre proche est atteint d'une maladie neurologique...

Peu préparé à affronter cette nouvelle situation, l'aidant familial est cependant dans l'obligation de faire face. Le vécu est toujours difficile : stress, angoisse, fatigue psychique, fatigue physique, et quelque fois désespoir...

Que faire ?

Les bénévoles de notre Association « **Du répit pour les familles** » ont acquis une longue expérience. Ils reçoivent aussi de nombreuses sollicitations de la part des familles concernées. Un besoin d'information synthétique, regroupé, complémentaire à d'autres formes, est apparu nécessaire. Tout cela conduit à vous proposer ce document.

C'est avant tout un GUIDE simple, pratique, fait de fiches donnant l'essentiel des dispositifs existants, capables d'apporter une réponse aux besoins de l'Aidant Familial.

Ce document est vivant. Les fiches amovibles seront actualisées d'une manière régulière et nous prendrons en compte toutes les suggestions capables d'en améliorer son efficacité.

L'association « **Du répit pour les familles** » travaille en collaboration avec différentes structures du Puy-de-Dôme et facilite vos démarches.

Merci à tous ceux qui participent à son élaboration présente et future et surtout un très grand MERCI à la Fondation d'Entreprise MICHELIN dont la générosité a permis cette réalisation.

Robert MARTINEZ
Président de l'Association



IMPORTANT

Dès le diagnostic, la vie quotidienne est bouleversée...

Une adaptation devient nécessaire afin de permettre au malade, à l'aidant, à la famille proche de vivre dans les meilleures conditions possibles cette nouvelle existence.

Bien indépendamment de votre mise en relation avec les différents acteurs de la vie sociale, répertoriés dans ce document, nous vous suggérons d'adopter **quelques règles simples**. Ces règles vous aideront à gérer plus sereinement une situation devenue complexe. Elles vous permettront surtout, face à l'adversité, de vivre encore de bons moments de joie partagée.

POUR VOUS-MÊME :

- ADOPTEZ UNE ATTITUDE POSITIVE. Il y a presque toujours une solution à un problème.
- NE RESTEZ PAS SEUL. Partagez vos émotions (chagrin, crainte de l'avenir, lassitude...)
- OSEZ PARLER DE VOS DIFFICULTES. Appelez au téléphone pour un besoin de soutien.
- SACHEZ RECONNAITRE LES SIGNES DE FATIGUE.
- ACCEPTEZ LES AIDES : Sachez vous faire remplacer.
- PRENEZ DU REPIT : S'occuper de soi, se détendre.

POUR VOTRE MALADE :

- FAITES RESSENTIR VOTRE ATTITUDE POSITIVE.
- TENTEZ D'ETRE GAI : Conservez le sens de l'humour et de l'autodérision
- APPRENEZ LA PATIENCE : Il faut souvent répéter, répéter.....
- SOYEZ A SON ECOUTE.
- PRESERVEZ LE PLUS LONGTEMPS POSSIBLE SON AUTONOMIE.
- MAINTENEZ UN ENVIRONNEMENT CALME ET RASSURANT.
- HABITUEZ LE A LA PRESENCE DE NOUVELLES PERSONNES DE CONFIANCE.

**Et d'une façon plus générale, n'hésitez pas à contacter l'Association
« Du répit pour les familles »**



SOMMAIRE

A) ACCOMPAGNEMENT À DOMICILE

PROFESSIONNELS À DOMICILE

MÉDECIN TRAITANT RÉFÉRENT	A1
INFIRMIER	A2
ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DE SECTEUR	A3
KINÉSITHÉRAPEUTE	A4
ERGOTHÉRAPEUTE	A5

AUTRES PROFESSIONNELS À CONSULTER

PHARMACIEN	A6
SPÉCIALISTES (Gériatre, Neurologue, Psychiatre, Psychologue)	A7
PSYCHOMOTRICIEN (a), ORTHOPHONISTE (b)	A8
ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER (ESA)	A9
SERVICES DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE	A10
SERVICES AIDES A LA PERSONNE	A11
HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)	A12
RELAIS RÉPIT À DOMICILE	A13
PORTAGE DES REPAS	A14
ANIMATION A DOMICILE	A15

B) ACCOMPAGNEMENT EN ÉTABLISSEMENT

AU SEIN D'UN EHPAD

ACCUEIL DE JOUR	B16
HÉBERGEMENT TEMPORAIRE	B17
PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPIT	B18
UNITÉ SPÉCIFIQUE ALZHEIMER (USA)	B19
POLE D'ACTIVITÉS ET DE SOINS ADAPTÉS (PASA)	B20
UNITÉ D'HÉBERGEMENT RENFORCÉE (UHR)	B21
ETS. HÉBERGEMENT PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (EHPAD)	B22

SANITAIRE

UNITÉ DE SOINS GÉRIATRIQUES COURT SÉJOUR	B23
UNITÉ COGNITIVO COMPORTEMENTALE (UCC)	B24
UNITÉ DE SOINS LONGUE DURÉE (a), SOINS PALLIATIFS (b)	B25
HÔPITAL DE JOUR	B26

LOGEMENT

FOYER LOGEMENT PUY-DE-DOME / RÉSIDENCE AUTONOMIE	B27
MAISON ACCUEIL RURALE PERSONNES ÂGÉES (MARPA)	B28



C) STRUCTURES ET RÉSEAUX À CONNAÎTRE

CONSULTATION MÉMOIRE (CEGERM)	C29
CENTRE DE PRÉVENTION « BIEN VIEILLIR »	C30
BANQUE, MUTUELLE, ASSURANCE DÉPENDANCE	C31
RÉSEAU NEURO SEP AUVERGNE SCLÉROSE EN PLAQUES	C32
CONSEIL GÉNÉRAL APA (a) TÉLÉASSISTANCE (b)	C33
AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS)	C34
CENTRES LOCAUX D'INFORMATIONS ET DE COORDINATION (CLIC) ..	C35
CARTE D'INVALIDITÉ CARTE DE STATIONNEMENT MPDH	C36
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)	C37
MAISON INTÉGRATION AUTONOMIE ALZHEIMER (MAIA)	C38
ASPECTS JURIDIQUES	C39
CARSAT(a) / MSA(b) / RSI(c) PLAN PERSONNALISÉ (GIR 5)	C40
ASSOCIATION FRANCE PARKINSON	C41
ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER	C42
FÉDÉRATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS (FEPEM)	C43

D) NOTES PERSONNELLES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PROFESSIONNELS À DOMICILE

MÉDECIN RÉFÉRENT
TRAITANT

A1

INFIRMIER

A2

ASSISTANT
DE SERVICE
SOCIAL DE SECTEUR

A3

KINESITHÉRAPEUTE

A4

ERGOTHÉRAPEUTE

A5

AUTRES PROFESSIONNELS À CONSULTER

PHARMACIEN

A6

SPÉCIALISTES :

*PSYCHOLOGUE

*NEUROLOGUE

*GÉRIATRE

*PSYCHIATRE

A7

PSYCHOMOTRICIEN
ORTHOPHONISTE

A8

STRUCTURES

ÉQUIPE SPÉCIALISÉE
ALZHEIMER
(ESA)

A9

SERVICES DE SOINS
INFIRMIERS
À DOMICILE

A10

SERVICES
AIDES
À LA PERSONNE

A11

HOSPITALISATION
À DOMICILE
(HAD)

A12

RELAIS
RÉPIT À DOMICILE

A13

PORTAGE DES REPAS

A14

ANIMATION
À DOMICILE

A15



MÉDECIN RÉFÉRENT TRAITANT

D'une manière générale, le médecin traitant coordonne l'ensemble des soins reçus par son patient..

C'est lui qui l'oriente si nécessaire vers un médecin spécialiste « correspondant » ou un service hospitalier.

Il centralise les informations : résultats d'examens, traitements.

Il dispose ainsi d'une vision globale de l'état de santé de son patient.

Le médecin traitant peut être un spécialiste ou un généraliste.

Le médecin généraliste (on dit aussi médecin omnipraticien ou médecin de famille) est donc souvent consulté pour diagnostiquer les symptômes avant de traiter la maladie ou de référer le patient à un autre spécialiste.

Le médecin traitant déclaré est le médecin qui vous connaît le mieux et auquel vous vous adressez en priorité en cas de problème de santé.

SES MISSIONS

Ses missions sont clairement définies dans la convention médicale :

- Assurer le premier niveau de recours aux soins.
- Orienter éventuellement le patient vers des spécialistes et informer ceux-ci de l'état de santé de la personne concernée..
- Participer à l'élaboration des protocoles de soins.
- Faire la synthèse des soins prodigués au patient et mettre à jour le dossier médical personnalisé.
- Informer le patient des possibilités d'accès aux soins aux heures de fermeture de son cabinet.



INFIRMIER

Un infirmier est un professionnel de santé dont la profession est de délivrer des soins infirmiers.

En France, il existe trois spécialisations infirmières : infirmier anesthésiste, infirmier de bloc opératoire, infirmier puériculteur.

RÔLE :

L'infirmier soigne les malades et veille à leur bien-être.

Ce métier à haute responsabilité exige rigueur, vigilance et en technicité à l'hôpital, en entreprise ou en libéral.

NATURE DU TRAVAIL :

Prévenir, guérir et soulager

L'infirmier effectue des soins de nature préventive, curative ou palliative pour améliorer, maintenir et restaurer la santé.

Il collabore avec toute l'équipe soignante et participe au projet global de soin.

Tenu au secret professionnel, il assure avec l'aide-soignant les soins d'hygiène, de confort et de sécurité de patient.

Les interventions :

La prescription médicale est le seul lien hiérarchique entre le médecin et l'infirmier.

C'est-à-dire que l'infirmier n'intervient que sur ordre et avec l'accord du médecin.

En aucune façon, il ne peut définir lui-même un traitement pour le patient.

En revanche, il est chargé de surveiller les éventuels effets secondaires ou complications.



ASSISTANT DE SERVICE SOCIAL DE SECTEUR

L'assistant de service social ou assistant social vient en aide à des personnes, des familles ou des groupes en difficulté afin de favoriser leur bien-être, leur insertion sociale et leur autonomie.

Il écoute, soutient, accompagne, conseille ou oriente les personnes en fonction de leurs demandes et de leurs besoins. Son travail repose sur la notion de relation d'aide et sur une méthode précise lui permettant de recueillir les données nécessaires à la compréhension de la situation, d'analyser la demande, d'établir un plan d'action et d'évaluer le résultat de ses interventions.

L'assistant social peut également intervenir sur un plan plus collectif, dans le cadre de ce qui est désormais dénommé Intervention Sociale d'Intérêt Collectif.

Le corps professionnel des Assistants de Service Social constitue traditionnellement une profession centrale du travail social.

L'assistant social n'intervient pas à la place de l'utilisateur mais avec lui, tout en respectant le rythme de celui-ci en lui permettant de s'intégrer à l'action et ainsi aller vers l'autonomie. Ses connaissances doivent être variées et régulièrement mises à jour. Comme beaucoup de travailleurs sociaux, l'assistant social possède une culture professionnelle très large qui lui permet d'envisager la globalité de la situation des personnes qu'il rencontre.

DOMAINES D'ACTION :

- Protection de l'enfance (en école, centre spécialisé...), de l'adolescence et des personnes en incapacité à se défendre
- Insertion socioprofessionnelle (Revenu de Solidarité Active, accès à l'emploi.)
- Economie sociale (accompagnement du travailleur)
- Budget familial, médiation de dettes, aide au maintien des fournitures : énergie, eau ...
- Education, relations familiales
- Médiation
- Soutien administratif, accès aux droits, à l'orientation vers le service adapté
- Aide à l'accès et au maintien dans le logement



- Développement local.
- Sensibilisation aux problématiques sociales (dans des écoles, des séminaires).
- Santé, vieillesse, dépendance, santé mentale.
- Rôle d'alerte sur les difficultés sociales repérées.
- Rôle d'expertise et d'ingénierie sociale auprès des Institutions (Etat, Départements, communes, organismes de sécurité sociale) sous forme d'aide à la décision ou de développement social.

SECTEURS PROFESSIONNELS D'INTERVENTION :

L'assistant social polyvalent de secteur :

Il est à la disposition de toute population pour tout type de difficultés dans un secteur géographique donné. Il est généralement rattaché à une circonscription d'action médico-sociale. Il est employé par une collectivité territoriale principalement les Conseils généraux qui ont compétence pour la mission de service social public, mais également par certaines communes de taille importante.

L'assistant social polyvalent de catégorie :

Il s'adresse à une catégorie de population spécifique telle que SNCF, EDF etc...

L'assistant social spécialisé :

Il intervient pour des difficultés sociales spécifiques à une population donnée : élèves des établissements scolaires du second degré, service spécialisé en milieu hospitalier, psychiatrique ou carcéral, association d'aide aux personnes handicapées ou service social en entreprise.



KINÉSITHÉRAPEUTE

Il réalise des actes de kinésithérapie sur prescription médicale et en application de la nomenclature.

Il s'assure que l'activité physique est bien supportée par le patient après les séances et en réajuste le niveau si nécessaire.

Le (la) kinésithérapeute a un rôle d'éducation au travers :

- Des exercices proposés en fonction de l'évaluation initiale, en apprenant au patient à tenir compte des signes de limitation à l'effort
- De l'incitation à poursuivre régulièrement une activité physique en dehors de la présence d'un thérapeute
- De la gestion des gestes de la vie courante en attirant l'attention du patient sur ce qu'il peut faire et ce qu'il doit éviter de faire.

Une feuille d'équivalents métaboliques permet d'apprécier le niveau d'exigence des activités de la vie courante et de repérer celles qui sont les plus appropriées.

Il prévient la perte progressive d'autonomie dans la vie quotidienne.

Il informe éventuellement l'entourage sur les possibilités physiques du patient et l'encourage à soutenir le patient.

Il établit un bilan dans le cadre de la prescription médicale qui comprend un diagnostic et les objectifs de soins.



ERGOTHÉRAPEUTE

L'ergothérapeute est un professionnel de formation paramédicale qui intervient au sein d'une équipe pluridisciplinaire (la plus large possible).

Son rôle est de prévenir ou de réduire tout dysfonctionnement existant ou pouvant exister entre deux individus ou entre un individu et son environnement.

Dans son travail, l'ergothérapeute a une approche globale de la personne et de son environnement (dans ses aspects Physique, Psychique, Social, Familial, Environnemental, Architectural).

Ceci dans un but d'un accroissement de l'indépendance et / ou de l'autonomie.

Ce travail ne peut s'inscrire que dans l'accompagnement au projet de vie de la personne.

Les ergothérapeutes

- Font des aménagements de domicile.
- Permettent l'insertion sociale, familiale.
- Réalisent des adaptations de poste de travail.
- Donnent des conseils en matériel et aides techniques.

Quelques exemples utiles de matériel ou de possibilités d'aménagement susceptibles d'améliorer le quotidien.

- Montre GPS.
- Coussin pivotant.
- Rehausseur, barres d'appui.
- Aménagement salle de bain.
- Monte Escalier Electrique.
- Caméras.
- etc...



PHARMACIEN

Le pharmacien est un professionnel de la santé, successeur de l'apothicaire depuis 1977. Dans la plupart des pays, il possède le titre de Docteur en pharmacie. En France, le pharmacien termine sa formation après soutenance d'une thèse d'exercice et proclamation du serment de Galien.

Le pharmacien est essentiellement connu comme le spécialiste du médicament que ce soit au sein d'une pharmacie d'officine, d'une pharmacie hospitalière ou de l'industrie pharmaceutique.

Mais, de par sa formation médicale et scientifique polyvalente, il intervient également dans beaucoup d'autres secteurs comme la biologie médicale, la santé publique, la recherche ou l'enseignement.

Le caducée des pharmaciens correspond à la représentation du serpent d'Épidaure et de la coupe d'Hygie.

La symbolique en est la suivante : le serpent déverse son poison dans la coupe qui le transforme alors en remède.

Une grande partie de ses connaissances est commune aux médecins.

Ainsi, le pharmacien un plan de pharmacothérapie, faire le suivi de la thérapie médicamenteuse, diagnostiquer les problèmes en lien avec le médicament ou encore interpréter les résultats d'analyses médicales.

LE PHARMACIEN D'OFFICINE

Le pharmacien d'officine assume la responsabilité de tout ce qui est préparé et dispensé dans l'officine.

Pour ce faire il supervise et assure la préparation et la dispensation des médicaments.

En ce début du XXI^{ème} siècle, il conserve une activité de préparation des remèdes à l'officine dites préparations magistrales qui peuvent être sous prescription (ordonnance médicale) ou une spécialité de la pharmacie, même si cette activité est devenue marginale : l'immense majorité des produits vendus en pharmacie est dorénavant produite par l'industrie pharmaceutique.

Il a d'autre part un rôle de conseil auprès de ses clients.

Ce terme, consacré par l'usage revêt essentiellement des activités dites « d'éducation thérapeutique » qui regroupe à la fois des aspects de conseils concernant une pathologie pour laquelle le patient vient directement de l'officine, sur l'observance de la prise des médicaments, sur le plan de la prise des médicaments, de recherche d'incompatibilité entre les médicaments prescrits et déontologiques propres à l'activité du pharmacien d'officine.



Les soins pharmaceutiques sont inscrits dans le Dossier pharmaceutique du patient qui sera consultable par les autres confrères pharmaciens et par les médecins si le Dossier Médical Personnel est créé avec l'accord du patient.

Le pharmacien a aussi pour rôle d'orienter les patients vers les différents professionnels de santé si la médication dont il dispose n'est pas suffisante ou si le moindre doute existe sur la nature de la pathologie.

Le pharmacien d'officine est également connu pour sa connaissance des champignons, ce qui l'amène régulièrement et gratuitement à vérifier le panier de ses patients.

Enfin, **le pharmacien** participe à la permanence des soins, en assurant les gardes de nuit, dimanche et jours fériés.

En France, chaque personne a, à moins de 20 minutes de chez elle, un pharmacien disponible 7 jours sur 7 // 24 heures sur 24.

Pour les malades neurologiques, il a obligation d'être à l'écoute en accompagnant l'aidant familial qui vient chercher des médicaments en insistant sur la nécessité de répit.



SPÉCIALISTES

LE GÉRIATRE

Médecin expert du vieillissement, Il a pour missions principales la prévention, le diagnostic et le traitement des maladies et des handicaps, ainsi que le soulagement des souffrances de la personne âgée.

Les gériatres exercent principalement en secteur hospitalier mais ils peuvent également pratiquer dans d'autres cadres, et notamment en libéral. Le gériatre peut également être médecin coordinateur en maison de retraite.

LE NEUROLOGUE

Le neurologue est un spécialiste qui traite les maladies du cerveau et du système nerveux. Il est généralement consulté sur recommandation du médecin traitant dans le cadre du parcours de soins, sauf si le neurologue est déclaré comme médecin traitant.

Dans la majorité des cas, c'est votre médecin généraliste qui vous orientera vers un neurologue quand il le juge nécessaire. Il le fera en fonction de votre maladie, de son évolution et des examens éventuels à réaliser pour confirmer le diagnostic et mettre en place un traitement spécifique.

Il existe des traitements adaptés à chaque pathologie. Ce sont des traitements médicamenteux, mais pour certaines maladies, le neurologue associera une rééducation (kinésithérapie, orthophonie,...)

LE PSYCHIATRE

Le psychiatre est un médecin spécialisé en santé mentale. Il diagnostique, traite et tente de prévenir la souffrance psychique et les maladies mentales.

C'est un spécialiste en psychopathologie et en psychopharmacologie. Le médecin psychiatre est un spécialiste de la prescription des médicaments psychotropes et a accès à la prescription d'examens complémentaires.

Il collabore avec des équipes pluridisciplinaires composées d'infirmiers, de psychologues, d'ergothérapeutes, d'assistantes sociales, etc...

Leurs patients sont envoyés par leur médecin traitant, consultent de leur propre initiative ou à la demande de la justice, de leur famille, ou de leur entourage.



LE PSYCHOLOGUE

Un psychologue est un professionnel de la psychologie, discipline complexe qui regroupe de nombreux courants théoriques et pratiques notamment : psychologie clinique, cognitive, comportementale, développementale, sociale, du travail, différentielle, expérimentale.

Dans son cabinet ou au sein d'une institution, il intervient dans tous les domaines de la société (éducation, santé, social, travail, sport,) pour préserver, maintenir ou améliorer le bien-être ou la qualité de vie de l'individu et sa santé psychique, développer ses capacités ou favoriser son intégration sociale. Il utilise des méthodes d'intervention spécifiques basées sur des approches théoriques variées.

Rôle du psychologue

Dans les situations cliniques, la personne peut aussi bien être un enfant, un adulte qu'une personne âgée. Une personne âgée en perte d'autonomie va plutôt s'exprimer avec des gestes, des comportements qu'avec un discours construit.

Ecouter et accompagner

Le psychologue, par son écoute, donne à toute personne l'occasion de s'exprimer et d'être entendue pour ce qu'elle est, sans qu'un jugement moral soit porté. Il écoute, ne cherche pas à vérifier, ne fais pas la leçon.

Pour prendre en charge, évaluer et guider les différents publics qu'il est amené à rencontrer, le psychologue possède un sens aigu de l'observation et de l'analyse.

Un psychologue peut aider un aidant

Même si les séances prennent différentes formes, toutes sont fondées sur la parole. Celui qui consulte parle de ses préoccupations, de ses problèmes en tout cas de ce qui lui paraît pénible ou gênant dans sa vie quotidienne. Le rôle du psychologue est de vous aider à trouver en vous des solutions qui vous permettent de mieux vivre vos difficultés



PSYCHOMOTRICIEN

Le psychomotricien se préoccupe de la façon dont chaque personne perçoit et vit son corps.

Les séances de soin s'effectuent sur prescription médicale avec l'équipe pluridisciplinaire, dans un établissement de soins ou en libéral. Les consultations sont payantes et non remboursées par la Sécurité Sociale (exceptions faites pour certaines prises en charge relevant des soins palliatifs notamment).

La maladie, les douleurs génèrent des changements corporels. Ces ressentis fragilisent globalement la personne atteinte. Ce sont des désordres psychomoteurs qui peuvent s'associer à une perte de repères et de confiance en soi, des malaises, de malaise.

Les propositions de soins cherchent à permettre au patient de continuer à vivre des expériences de ressourcement, de plaisir, de détente malgré la maladie.

Différents soins sont proposés :

- Relaxation
- Balnéothérapie
- Ecoute
- Détente corporelle par massages
- Stimulations sensorielles par la musique, les odeurs, les huiles de massage
- Activités manuelles et créatrices

Les soins permettent également de maintenir une relation quand la communication est difficile. Dans tous les cas, l'équipe pluridisciplinaire cherche à évaluer et à soulager la douleur et les inconforts.

Les séances s'effectuent dans un espace aménagé à cet effet ou dans la chambre du malade s'il ne peut se déplacer.



ORTHOPHONISTE

Les **orthophonistes** sont en charge des troubles de communication liés, à la parole et au langage oral et écrit. Leurs compétences peuvent aussi être sollicitées en matière de déglutition et de motricité bucco-faciale. L'orthophonie est une discipline charnière qui a un statut paramédical dans certains pays et plus proche de l'enseignement spécialisé dans d'autres.

Il est évident qu'un trouble du langage oral entraîne une perturbation dans l'acquisition du langage écrit, voire la non acquisition du code écrit indispensable dans la vie quotidienne même pour les démarches les plus simples.

Les orthophonistes sont sensibles au problème de l'illettrisme et forment les formateurs dans ce domaine très particulier.

Champ d'intervention :

- Prévenir les troubles de la parole et du langage, les dépister, les évaluer, les rééduquer constitue la pratique quotidienne des orthophonistes qui exercent en France.
- L'orthophoniste pratique un bilan au cours duquel il explore les capacités et les connaissances, évalue les troubles et suggère d'autres examens si nécessaire. A suite du bilan, l'orthophoniste, en accord avec le médecin qui a demandé le bilan, établit un dossier de prise en charge de la rééducation par la caisse d'assurance maladie.
- Il intervient auprès du petit enfant qui ne parvient pas à construire son langage et sa parole et auprès de la la personne âgée perturbée dans sa communication.
- Il participe à l'acquisition de la lecture, de l'écriture, au raisonnement logique mais aussi auprès de l'enfant ou de l'adulte qui présente un trouble d'articulation, un bégaiement, une perturbation de la voix ou une perte du langage après un accident ou une intervention chirurgicale.
- Il prend également en charge les troubles causés en général, par des maladies neurologiques telles que la maladie d'Alzheimer, de Parkinson, sclérose en plaques etc...

Depuis longtemps déjà, les orthophonistes préconisent une intervention précoce pour donner à chacun toutes les chances de pouvoir mieux communiquer et améliorer sensiblement la vie des personnes atteintes de ces troubles.

Les orthophonistes exercent en cabinet libéral, dans les hôpitaux et dans les établissements spécialisés



ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER AU SEIN DES SSIAD (E.S.A)

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Renforcer et soutenir l'accompagnement à domicile des personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, diagnostiquée à un stade précoce ou modéré.
- Prévenir la perte d'autonomie et les troubles du comportement.
- Réaliser des actions ciblées à partir d'un plan d'accompagnement individualisé.
- Soutenir les proches et aidants familiaux.
- Développer la coopération des différents intervenants professionnels à domicile.

MODALITÉS D'INTERVENTION :

Les interventions du service ont lieu au domicile des malades sur prescription médicale après :

- Etude du dossier médical par l'infirmière coordinatrice.
- Visite à domicile pour évaluation des besoins spécifiques de la personne concernée.
- Définition en équipe du programme des séances de soins personnalisés.
- Evaluation régulière.
- Compte-rendu des résultats au prescripteur.
- Relais aux aidants familiaux et professionnels.

Ces interventions sont intégralement prises en charge par l'Assurance Maladie.

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

Les activités thérapeutiques proposées sont adaptées spécifiquement à la personne prise en charge, elles prennent en compte les aptitudes et les besoins individuels :

- Activités de bien être, de détente, d'aide à la mobilité.
- Exercices et jeux d'entraînement ciblés sur le maintien et le développement des facultés cognitives.
- Activités créatrices.
- Activités d'expression.
- Activités ludiques.
- Mise en situation dans les activités sociales visant la participation, la mobilité et l'interaction avec autrui : accompagnement en dehors du domicile, aller au marché etc...
- Participation des aidants à certaines activités.
- Soutien aux aidants en encourageant leurs attitudes positives, en favorisant leur bien-être, en leur proposant des solutions pouvant les aider.



COMPOSITION DES ÉQUIPES :

- Infirmière coordinatrice
- Ergothérapeute / Psychomotricienne
- Neuropsychologue
- Aides-soignantes / Assistantes de soins en gérontologie

ADRESSES UTILES :

SSIAD le Montel

3, Rue du Parc - 63450 Saint-Amant-Tallende
Tél. : 04 73 39 18 99

ESA des Combrailles

Rue du Général Desaix - BP 25 63390 Saint-Gervais d'Auvergne
Tél. : 04 73 85 59 66 / 04 73 85 86 51
E-mail : esa@combrailles.com

LIS (lieu informatique service) CCAS de Clermont-Ferrand

20, rue Georges Clémenceau - 63000 - Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 98 07 80

ESA Ambert

3 avenue du 11 novembre - 63600 - Ambert
Tél. : 04 73 82 49 14

ESA Mont-Dore

2 rue du Capitaine Chazotte - BP 107 - 63240 Le Mont Dore
Tél. : 04 73 65 33 99 Poste 10 63
E-mail : esa@hopital-montdore.com



SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE (S.S.I.A.D)

RÔLE DU S.S.I.A.D :

- Structure médico-sociale assurant, sur prescription médicale, des prestations de soins infirmiers sous la forme de soins techniques ou de soins de base et relationnels.
- Ce service assure ainsi aux personnes âgées, malades ou dépendantes les soins infirmiers et d'hygiène générale afin d'éviter l'hospitalisation, faciliter le retour au domicile à la suite d'une hospitalisation, préserver ou restaurer au mieux l'autonomie du patient, prévenir ou retarder un placement en institution et alléger la charge de travail de l'entourage permettant ainsi à des familles de garder les personnes âgées ou adultes handicapés auprès d'elles.

ORGANISATION :

Le service de soins à domicile doit comprendre un infirmier coordinateur dont la mission est d'assurer avec son équipe l'ensemble des soins relevant du SSIAD, cette structure se compose :

- D'infirmiers qui exercent les actes relevant de leur compétence. Ils organisent le travail des aides-soignants et des aides médico-psychologiques. Ils assurent, le cas échéant, la liaison avec les autres auxiliaires médicaux.
- Des aides-soignants qui réalisent, sous la responsabilité des infirmiers, les soins de base et relationnels, concourent à l'accomplissement des actes essentiels de la vie correspondant à leur formation ainsi que des aides médico-psychologiques.
- Des pédicures podologues, des ergothérapeutes et des psychologues, en tant que besoins.

LES INTERVENTIONS :

Les soins d'hygiène sont assurés par les aides-soignants :

- Soins de nursing (toilette, shampoing, bain de pieds...)
- Prévention des risques (escarres, chutes...)
- Conseils (alimentation, autonomie...)
- Surveillance (poids, pouls, hydratation...)

Les soins non déléguables (injections, pansements, perfusions...) sont assurés par les infirmiers (ères) libéraux (ales) ou les infirmiers (ères) du service. Ces soins sont inclus dans le prix de la journée.



ORGANISATION ADMINISTRATIVE :

Le praticien conseil du régime d'assurance maladie dont relève l'assuré est informé par l'organisme gestionnaire du service de soins infirmiers à domicile. Il reçoit alors la copie de la prescription établie par le médecin de l'assuré. Il est également informé des modifications éventuelles apportées à son traitement ainsi que de toutes les prolongations de prise en charge au-delà du trentième jour et tous les trois mois ensuite.

A la clôture de l'exercice, le rapport d'activité du service est établi par l'infirmier coordinateur. Le service des soins infirmiers tient le relevé, pour chaque personne bénéficiant des soins, des périodes d'intervention du service, des prescriptions et des indications thérapeutiques ayant motivé ces interventions.

COÛT :

La prise en charge est assurée à 100% par l'organisme de sécurité sociale de l'utilisateur.

Il est précisé que les patients pris en charge peuvent conserver le libre choix de leur médecin, de leur kinésithérapeute, de leur infirmier (e) libéral (e) dès lors qu'une convention a été signée avec le service.



SERVICES AÏDES À LA PERSONNE

Les services d'aide à domicile assurent des prestations de services ménagers et des prestations d'aide à la personne pour les activités ordinaires et les actes essentiels de la vie quotidienne.

Les aides à domicile répondent aux attentes, elles interviennent dans le respect de choix de vie et en lien avec l'entourage.

Elles concourent au soutien à domicile, à la préservation de l'autonomie dans l'exercice des activités de la vie quotidienne, au maintien et au développement des activités sociales et des liens avec l'entourage.

Ces services peuvent être des structures publiques, associatives ou privées commerciales.

En fonction de l'offre de service, on distingue :

- Le service prestataire : le service d'aide à domicile met du personnel à disposition de la personne âgée. Il est employeur de l'aide à domicile.
- Le service mandataire : le service d'aide à domicile met du personnel à disposition et s'occupe des formalités administratives. La personne âgée est employeur de l'aide à domicile.

Le secteur des services à la personne est une qualification juridique ouvrant droit à une exonération d'impôts.

Un grand choix de services s'adapte à vos besoins et désirs.

- Aide matérielle : entretien du logement, courses, préparation repas
- Accompagnement et aides dans les activités relationnelles : sorties, loisirs



HOSPITALISATION À DOMICILE (H.A.D)

UNE HOSPITALISATION À PART ENTIÈRE

Définition :

Les structures d'hospitalisation à domicile permettent d'assurer au domicile du malade, pour une période limitée mais révisable en fonction de l'évolution de son état de santé, des soins médicaux et paramédicaux continus et nécessairement coordonnés. Les soins en HAD se différencient de ceux habituellement dispensés à domicile par la complexité et la fréquence des actes.

Vocation :

L'HAD vise à coordonner les interventions de plusieurs professionnels afin :

- D'assurer au patient une qualité hospitalière au sein de son environnement.
- De garantir une prise en charge globale.
- De réduire ou éviter une hospitalisation traditionnelle.

Admission :

L'admission est prononcée après avis du médecin coordinateur, du cadre de soins et du médecin traitant. Le service d'HAD se charge des formalités administratives d'admission et de prolongation auprès de la caisse d'assurance maladie.

Les soins :

Un projet thérapeutique est élaboré et validé par le médecin traitant, le médecin coordinateur et l'équipe soignante HAD et libérale le cas échéant.

L'HAD permet de faire des soins ponctuels comme des chimiothérapies, de la surveillance infectieuse, de l'immunothérapie. Elle permet aussi des soins continus concernant des pathologies évolutives.

Les soins délivrés sont certes médicaux mais ils peuvent être aussi paramédicaux (kinésithérapie) et être accompagnés d'une prise en charge psychologique et sociale du patient et de ses proches.



La coordination et le rôle des différents professionnels de santé :

Le médecin hospitalier est fréquemment à l'origine de l'hospitalisation à domicile.

Le médecin traitant est responsable de la prise en charge du patient.

Le médecin coordonnateur est le référent médical de la structure. Il est le garant de la bonne exécution du protocole de soins.

Les infirmiers, les kinésithérapeutes et toute l'équipe soignante interviennent régulièrement au domicile du patient.

Parmi les autres métiers, on peut citer les diététiciens, les ergothérapeutes, les orthophonistes.

L'assistante sociale accompagne les patients et leur famille dans leurs démarches d'obtention d'aide financière ou matérielle (aide-ménagère, repas à domicile).

ETABLISSEMENTS HOSPITALIERS A DOMICILE

- **HAD AURA AUVERGNE**

Rue Marie Marvingt - 63360 GERZAT
Tél. : 04 73 98 98 10

- **HAD CLINIDOM**

5 Avenue Louis Blériot - 63100 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 42 98 77

- **HAD 63**

1 chemin des Moissons - 63118 Cébazat
Tel. : 04 73 23 45 45



RELAIS RÉPIT À DOMICILE

IMPORTANT

Le dispositif ci-dessous est une action entreprise antérieurement mais qui n'est plus en fonction actuellement.

Proposer aux aidants de malades atteints de maladie Alzheimer ou maladies apparentées, un répit par la mise à disposition d'aides à domicile pour un séjour allant de 2 à 10 jours.

Ce dispositif permet aux malades de rester chez eux selon leur désir et de garder leurs repères.

Le territoire : département du Puy-de-Dôme

Les familles aidants ont de grandes difficultés à prendre du repos et se refusent très souvent à mettre en institution leur parent contre leur gré et pour une courte durée.

L'association des aidants familiaux a conçu et initié le projet en s'inspirant du dispositif BALUCHON ALZHEIMER® existant au Québec depuis onze ans et en Belgique depuis 6 ans et en l'adaptant au droit du travail en vigueur en France, avec l'aide des administrations locales que sont le Conseil Général du Puy-de-Dôme, La Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, la Direction Départementale de l'Action Sociale et Sanitaire et le Conseil Régional d'Auvergne.

PRÉSENTATION DU PROJET

- Favoriser le maintien à domicile en permettant à l'aidant de rester capable au long court d'assumer son rôle d'aidant
- Eviter l'accueil temporaire en institution incompatible avec la pathologie
- Eviter les solutions prises dans l'urgence telles que les hospitalisations, placements inadaptés et contraires aux souhaits des malades et des familles
- Eviter à l'aidant de tomber malade suite à son épuisement et de la sorte de provoquer une hospitalisation du patient et de l'aidant

Pendant la durée du relais la personne malade est prise en charge par des professionnels compétents grâce à la formation spécifique reçue et à leur expérience. On peut espérer reporter l'échéance de l'entrée en institution conformément au souhait des malades.

Dans certains cas, on peut éviter la maltraitance inhérente à l'épuisement de l'aidant familial.



RÉCAPITULATIF DE CE QUE NOUS AVIONS MIS EN PLACE EN 2009

Le recrutement et formation des Relayeuses le 12 octobre 2009.

Début des missions le 30 octobre 2009.

Recrutement et formation de la coordinatrice (assistante sociale) le 7 décembre 2009.

Réalisation à ce jour de 35 missions allant de 2 à 10 jours auprès de 20 familles.

Planification des missions à venir complète jusqu'au 15 septembre 2010 avec des relais allant jusqu'à 3 semaines.

La demande étant supérieure à nos capacités nous envisageons l'augmentation de nos effectifs de trois à cinq équipes de trois Relayeuses.

Les aidants familiaux qui ont la charge quotidienne et continue d'un malade atteint de pathologie Alzheimer ou maladies apparentées et résidant dans le Puy-de-Dôme.

Avec les effectifs actuels pour l'expérimentation 400 familles pourraient en bénéficier sur une population de 10 000 malades pour le département du Puy-de-Dôme.

Notre association est constituée de familles de malades. Toutes les décisions sont prises en Conseil d'Administration et en Assemblée Générale.

Un questionnaire de satisfaction est distribué aux familles qui bénéficient d'un relais.

Les familles sont invitées à s'exprimer auprès de deux chercheuses, une du CNAM et une de l'EHESS chargées de l'évaluation au « fil de l'eau » du dispositif et mises à disposition par le groupe APRIONIS.

Un comité de pilotage regroupe les partenaires des associations, les familles et les instances locales et régionales, Conseil Général, Conseil Régional, DDASS, Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation, le Pôle-Emploi, le CLIC, France Alzheimer 63, la CRAM, le Rotary, le Lions Club, Soroptimist.

Le financement du projet est réalisé par l'Etat au titre des contrats aidés, par la participation des familles lors des relais, par la CNSA via le Conseil Général qui a inclus notre projet dans le dispositif APA, par le Conseil Régional pour la formation des Relayeuses et de la coordinatrice, par des organismes privés notamment des caisses complémentaires de retraite. La pérennisation du dispositif nécessitera le maintien de certaines de ces aides et l'implication des instances locales, le coût total annuel étant inférieur à 1% du budget APA du Puy-de-Dôme.

Le coût restant à la charge de familles est modéré : 60 € pour 24 heures.

Pour les personnes à faibles revenus, elles bénéficient de l'aide de l'APA et nous avons mis en place une caisse de solidarité alimentée notamment par des caisses complémentaires de retraite et des clubs de service Rotary, etc....

Cette aide dépend des revenus des familles.



PORTAGE DES REPAS À DOMICILE

Les prestations de portage de repas à domicile sont un véritable service pour les personnes âgées qui souhaitent demeurer chez elles alors qu'elles ne sont plus capables de faire leurs courses ou de cuisiner.

Il convient donc d'apporter aux collectivités et aux sociétés de portage des outils, des méthodes ou des exemples de pratiques reconnues comme exemplaires permettant d'améliorer le service rendu.

Bien manger, c'est l'affaire de tous !

Tel est le slogan du Programme National pour l'Alimentation (PNA) qui vise à garantir à chacun une alimentation de qualité.

Ce programme est un fil d'Ariane qui relie tous les acteurs de l'alimentation pour garantir une alimentation suffisante, accessible à tous et de qualité, notamment aux personnes les plus fragiles que sont les seniors.

Améliorer l'alimentation des personnes âgées, c'est s'intéresser non seulement au contenu mais aussi à tout ce qui est autour du repas et qui en fait un moment agréable.

La conservation d'un lien social et le plaisir de manger participent à la prévention de la nutrition et par là-même limitent la perte d'autonomie des personnes âgées.

OÙ S'ADRESSER ?

- **Au CCAS de votre commune**

- **A.E.P (Association Education Populaire de la Plaine)**

47 rue Tournoël - 63100 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 24 47 39

- **Foyer Alexandre Varenne**

100 rue Fontgiève - 63000 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 36 10 00



ANIMATION À DOMICILE

Afin d'aider les seniors clermontois à maintenir un lien avec leur environnement, plusieurs dispositifs d'animation leur sont spécialement dédiés.

Il s'agit :

- Du portage de livres à domicile
- De la lecture de contes
- De l'écoute téléphonique
- De visites à domicile
- De musique à domicile
- Des courses alimentaires ou vestimentaires collectives
- De l'accompagnement en minibus

Par ailleurs, l'Association Retraite Loisirs Solidarité (<http://rls63.free.fr>), en partenariat avec le CCAS de Clermont-Ferrand, propose une large gamme d'activités ludiques, physiques et culturelles au sein de ses 10 clubs de quartier. Détente et convivialité sont au rendez-vous tous les jours de la semaine.

CONTACTS :

• Lieu Information Senior

20, rue Georges Clémenceau - 63000 Clermont-Ferrand

Tél. : 04 73 98 07 81

Email : contactseniorscas-clermont-ferrand.fr

• Mairie de votre commune



ACCOMPAGNEMENT EN ETABLISSEMENT

AU SEIN D'UN EHPAD

ACCUEIL
DE
JOUR

B16

HÉBERGEMENT
TEMPORAIRE

B17

PLATEFORME
D'ACCOMPAGNEMENT
ET DE RÉPIT

B18

UNITÉ SPÉCIFIQUE
ALZHEÏMER
(USA)

B19

PÔLE D'ACTIVITÉ
ET DE SOÏNS ADAPTÉS
(PASA)

B20

UNITÉ D'HÉBERGEMENT
RENFORCÉE (UHR)

B21

ÉTABLISSEMENT
D'HÉBERGEMENT POUR
PERSONNES ÂGÉES
DÉPENDANTES (EHPAD)

B22

SANITAIRE

UNITÉ DE SOÏNS
GÉRIATRIQUES
COURT SÉJOUR + SSR

B23

UNITÉ COGNITIVO
COMPORTEMENTALE
(UCC)

B24

UNITÉ DE SOÏNS
LONGUE DURÉE (USLD)
SOÏNS PALLIATIFS

B25

HÔPITAL
DE
JOUR

B26

LOGEMENTS

FOYER LOGEMENT
DU PUY-DE-DÔME
RÉSIDENTE AUTONOME

B27

MAISON ACCUEIL RURALE
POUR PERSONNES
ÂGÉES (MARPA)

B28



ACCUEIL DE JOUR

Vous êtes aidant et vous avez besoin d'être relayé ou de vous reposer.

Cette prise en charge peut être proposée une ou plusieurs fois par semaine, selon les besoins du malade et de son aidant.

Les Unités d'Accueil de jour sont généralement ouvertes du lundi au vendredi de 9h à 17h.

L'accueil de jour permet d'alléger le quotidien de l'aidant, tout en permettant au malade de bénéficier d'une prise en charge adaptée.

Des ateliers sont proposés sous contrôle de professionnels médicaux et paramédicaux.

Des activités ludiques et adaptées aux personnes âgées :

- Ateliers de mémoire et de stimulation cognitive,
- Gymnastique douce pour entretenir la motricité,
- Activités socio- culturelles.

Son coût ainsi que les frais de transports peuvent être partiellement pris en charge dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA).

La procédure d'admission est similaire à celle d'un hébergement permanent ou temporaire :

Il convient de remplir un dossier médical et un dossier administratif, puis de réaliser une visite de pré-admission.

Différentes structures proposent cet accueil sur Le Puy de Dôme.

Voir la Liste des Accueils de Jour (au verso)



LISTE DES ACCUEILS DE JOUR

		Capacité	Statut
Ambert	Centre Hospitalier, EHPAD Pré-Bayle 14, avenue Georges Clémenceau 63600 04 73 82 73 82	7	Public
Aulnat	EHPAD Les Chênevis 5 rue Léon Maniez 63510 04 73 73 47 30	10	Public
Beauregard l'Evêque	EHPAD Gautier 56, place du Coudert 63116 04 73 68 02 83	8	Public
Ceyrat	EHPAD Le Lys Blanc 28 rue Vercingétorix 63122 04 73 61 54 54	10	Public
Chamalières	EHPAD Les Savarounes 1 rue du Roc Blanc 63400 04 73 31 76 00	12	Public
Clermont-Ferrand	EHPAD Le Moulin 11 rue Saint Rames 63000 04 73 14 63 80	6	Public
	ORPEA EHPAD Renouard 1 rue Renouard 63000 04 73 34 98 00	12	Privé
	EHPAD Les Hortensias 3, rue Berteaux 63000 04 73 23 67 50	10	Public
Gerzat	EHPAD La Maison du Marronnier Blanc 1 rue des Marronniers 63360 04 73 14 59 09	6 (à venir)	Privé
Issoire	Maison de retraite la Providence 9 rue de la Safournière 63500 04 73 89 19 81	12	Privé
Maringues	Maison de retraite l'Ombelle rue Beudet Lafarge 63350 04 73 68 60 79	2	Public
St Eloy Les Mines	EHPAD Le Jardin d'Aloïs Allée du Jardin d'Aloïs 63890 04 73 52 37 82	15	Public
Veyre Monton	EHPAD Le Cap Veyre 34 chemin du Chardon 63960 04 63 66 27 38	6	Privé

Pour information : accueil de nuit EHPAD Beauregard l'Evêque, Résidence Gautier
56 place du Coudert 63116 Tél. : 04 73 68 02 83 /capacité 2 / statut public.

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

S'occuper quotidiennement d'un proche dépendant se révèle épuisant ; pour ménager leurs forces, les aidants doivent s'accorder des périodes de répit et doivent savoir profiter des structures offrant un hébergement temporaire.

Il arrive que l'aidant soit hospitalisé et qu'il ne puisse s'occuper de son proche pendant un certain temps.

Qu'est ce que l'hébergement temporaire ?

La majorité des maisons de retraite réserve des places pour des séjours temporaires.

La personne âgée bénéficie alors des mêmes prestations que les résidents permanents : (hébergement, animations, prise en charge de la dépendance...).

Le résident conserve son médecin traitant.

Dans de nombreux établissements, le séjour temporaire est souvent limité à trois mois par an.

L'admission en EHPAD se déroule comme pour l'admission dans un hébergement permanent. Il suffit de remplir un dossier d'admission et de passer une visite de pré-admission avec le médecin coordinateur.

Comment financer un séjour temporaire ?

Le financement peut être intégré dans le plan d'aide de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) versée par le Conseil général.

Si la personne n'est pas éligible à l'APA, mais a besoin d'aide dans une certaine mesure, elle peut avoir droit à un soutien de sa caisse de retraite.

**Voir la Liste des Accueils Temporaires
(au verso)**



LISTE DES ACCUEILS TEMPORAIRES (1)

		Capacité	Statut
Ardes sur Couze	EHPAD La ROSERAIE Teyde 63420 04 73 71 83 54	5	Public
Arlanc	Maison de Retraite d'Arlanc 13 place de l'Ouche 63220 04 73 95 88 88	2	Public
Aulnat	EHPAD Les CHENEVIS rue Léon Maniez 63510 04 73 73 47 30	5	Public
Beaumont	EHPAD Les CHARMILLES 385 rue du Montant 63110 04 73 26 51 49	2	Privé
Beauregard l'Evêque	EHPAD Gautier 56, place du Coudert 63116 04 73 68 02 83	2	Public
Besse / Saint Anastaise	Résidence La Couze Pavin Rue de la résistance 63610 04 73 79 55 40	3	Public
Blanzat	EHPAD La Colombe 37 place de la Fradière 63112 04 73 77 37 77	4	Privé
Ceyrat	Résidence Retraite BOISVALLON 1 rue de la Chênaie 63122 04 73 88 26 00	2	Privé
	EHPAD Le Lys Blanc 28 rue Vercingétorix 63122 04 73 61 54 54	2	Public
Chabreloche	EHPAD Résidence Chandalon Route d'Arconsat 63250 04 73 94 49 30	1	Public
Chamalières	EHPAD Les Savarounes 1 rue du Roc Blanc 63400 04 73 31 76 00	1	Public
Champeix	EHPAD Les Campéllis Route de Clémensat 63320 04 73 54 55 70	2	Privé
Châtel-Guyon	Maison de retraite Les Candelies 49 rue Antoine Faucher 63140 04 73 86 04 38	8	Privé
Clermont-Ferrand	EHPAD La Sainte Famille 8 rue Claussmann 63000 04 73 92 36 44	3	Privé
	ORPEA EHPAD Renouard 1 rue Renouard 63000 04 73 34 98 00		Privé
	Les Opalines 7 rue Giscard de la Tour Fondue 63000 04 73 17 08 00	2	Privé
	Korian L'Oradou Allée de Beaulieu 63000 04 73 74 46 46	4	Privé
	EHPAD Les Neufs Soleils 29 rue Marivaux 63000 04 73 26 34 58	5	Privé
	Les Hortensias CCAS 3 rue Berteaux 63000 04 73 23 67 50	1	Public



LISTE DES ACCUEILS TEMPORAIRES (2)

		Capacité	Statut
Combronde	EHPAD Les Orchis 3 rue de la Barre 63460 04 73 97 11 53	3	Public
Cournon	EHPAD Georges Sand 48 avenue de la Liberté 63800 04 73 77 29 30	2	Public
Courpière	EHPAD Les Papillons d'Or 32 avenue de Thiers 63120 04 73 53 29 60	3	Public
Gerzat	EHPAD La Maison du Marronnier Blanc 1 rue des Marronniers 63360 04 73 14 59 09	2	Privé
Issoire	Maison de retraite La Providence 9 rue de la Safournière 63500 04 73 89 19 81	3	Privé
La Monnerie Le Montel	EHPAD Les Chatilles Rue de Bonnefond 63650 04 73 51 62 00	2	Public
La Roche Blanche	EHPAD Les Rives d'Ithaque 1 rue de la Prairie 63670 04 43 11 03 03	2	Privé
Le Cendre	EHPAD La Croix Marine 19 avenue du Puy Marmant 63670 04 73 84 03 91	2	Privé
Lempdes	EHPAD Louis Pasteur 63370 04 63 66 08 37	3	Public
Les Martres de Veyre	EHPAD Résidence Jolivet 70 rue Jolivet 63730 04 73 39 23 25	4	Public
Lezoux	EHPAD St Joseph 52 rue des Aizes 63190 04 73 68 27 27	2	Privé
Maringues	Maison de retraite l'Ombelle rue Beudet Lafarge 63350 04 73 68 60 79	2	Public
Menat	EHPAD du Pays de Menat Les Chaumettes 63560 04 73 52 77 90	5	Public
Pont du Château	EHPAD Les Rives d'Allier Chemin de Paulhat 63430 04 73 83 44 31	2	Privé
Puy Guillaume	EHPAD Le Colombier 3 rue Pasteur 63290 04 73 94 10 22	2	Public
Randan	EHPAD Les Tilleuls 2 rue des Dômes 63310 04 70 41 50 95	3	Public
	EHPAD Villa Claudine 4 place de la Mairie 63310 04 70 41 56 66	3	Privé



LISTE DES ACCUEILS TEMPORAIRES (3)

		Capacité	Statut
Rochefort Montagne	EHPAD Ste Elisabeth Le Marchedial 63210 04 73 65 82 27	2	Public
Romagnat	EHPAD Les Tonnelles 3 place François Mitterrand 63540 04 73 62 73 20	2	Public
Royat	ORPEA EHPAD Anatole France 10 avenue Anatole France 63130 04 73 29 54 00	0	Privé
Sauxillanges	EHPAD Charles Andraud 8 rue de l'Hospice 63490 04 73 96 82 24	4	Public
Saint Amant Roche Savine	EHPAD Gaspard des Montagnes Place de l'Eglise 63890 04 73 95 73 00	2	Public
St Germain Lembron	EHPAD St Germain l'Embron Chemin de La Plagne 63340 04 73 96 42 72	2	Public
St Germain l'Herm	EHPAD Roux de Berny Place de la Rodade 63630 04 73 72 00 26	3	Public
St Jean des Ollières	EHPAD Villa Saint Jean Le Bourg 63520 04 73 70 93 86	1	Privé
St Sauves d'Auvergne	MARPA Résidence du Parc Parc Municipal 63950 04 73 81 00 62	1	Public
Veyre Monton	EHPAD Le Cap Veyre 34 chemin du Chardonnet 63960 04 63 66 27 38	3	Privé

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



PLATEFORME D'ACCOMPAGNEMENT ET DE RÉPÎT

En 2013, dans le cadre du plan Alzheimer la plateforme d'accompagnement et de répit a été créée.

C'est un dispositif innovant visant à accompagner les aidants et leurs proches souffrant de troubles de la mémoire ou d'une maladie neurodégénérative diagnostiquée (Alzheimer, Parkinson, maladie de Pick...). Elle est animée par l'EHPAD « **Les Savarounes à Chamalières** » grâce au soutien et au financement de l'ARS (Agence Régionale de la Santé).

MISSIONS DES PLATEFORMES :

- Répondre aux besoins d'information, d'écoute, de conseils et de relais des aidants.
- Proposer diverses prestations de répit ou de soutien à la personne malade, à son aidant.
- Offrir du temps libéré ou accompagné.
- Informer, éduquer, soutenir les aidants pour les aider à faire face à la prise en charge d'une personne souffrant d'une maladie neurodégénératives.
- Favoriser le maintien de la vie sociale et relationnelle de la personne malade, de son aidant et lutter contre le repli et la dépression.
- Contribuer à améliorer les capacités fonctionnelles, cognitives et sensorielles des malades.

La Plateforme propose un accompagnement personnalisé et développe des prestations qui répondent à des situations et des besoins différents : accueil de jour, hébergement temporaire, répit à domicile, groupe de parole, atelier mémoire, atelier partagé aidant/aidé, bibliothèque spécialisée, séjour d'accompagnement.

RÉPÎT À DOMICILE

Vous avez besoin de vous absenter quelques heures et vous ne pouvez pas laisser seul votre malade.



FONCTIONNEMENT :

- Contactez la plateforme pour indiquer le jour et les horaires souhaités.
- Les responsables de la Plateforme organisent la prestation avec la structure d'aide à domicile que vous avez choisie.
- Au jour et heures prévus, un professionnel vient à votre domicile s'occuper de votre malade pendant votre absence.

L'intervention vous coûtera 5 euros de l'heure, le reste étant pris en charge par la Plateforme.

Vous pouvez bénéficier jusqu'à 6h par mois, et vous les répartissez en fonction de vos besoins.

SÉJOURS D'ACCOMPAGNEMENT

Des weekends pour les malades sont également organisés.

Plusieurs séjours dans l'année sont prévus : du vendredi matin au dimanche soir.

L'encadrement est assuré par l'équipe de la Plateforme, ce petit groupe est hébergé en gîte. Une participation financière de 30 € est demandée.

CONTACT : EHPAD LES SAVAROUNES

1, rue du Roc Blanc
63400 Chamalières
Tél. : 04 73 31 76 07



UNITÉS SPÉCIFIQUES ALZHEIMER (USA)

Ces unités prennent en charge les patients atteints de troubles sévères du comportement.

L'hébergement et la prise en charge de patients souffrant de la maladie d'Alzheimer compliquée de symptômes psycho-comportementaux sont des problèmes majeurs en EHPAD.

Certains établissements proposent des unités spécifiques Alzheimer. Il existe cependant une grande hétérogénéité entre les différentes structures, en particulier dans leurs caractéristiques et leur fonctionnement.

Ces unités ont été créées pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de ce type de patients. Bien qu'il n'y ait pas de consensus sur les critères nécessaires à la définition des U.S.A, ni de recensement non exhaustif mené en France sur le nombre d'établissements disposant d'une ou plusieurs unités spécifiques, on en dénombrait en 2008 : 1533 disposant d'une U.S.A et 145 établissements entièrement dédiés à l'accueil des malades Alzheimer parmi les 9 895 établissements ayant accepté de répondre à la Fondation Médéric à l'origine de cette enquête.

La gestion des symptômes psycho-comportementaux s'avère très compliquée en EHPAD : errance, fugue, troubles du comportement, etc... sont à l'origine des refus d'accueil en établissement.

Il existe donc une réelle nécessité de réflexion autour de la prise en charge des patients atteints de la maladie d'Alzheimer et de syndromes apparentés, présentant des symptômes psycho-comportementaux en EPHAD.



PÔLE D'ACTIVITÉS ET DE SOINS ADAPTÉS (P.A.S.A)

Le Pôle d'activités et de soins adaptés permet d'accueillir, dans la journée, les résidents de l'EHPAD ayant des troubles du comportement modérés.

Il propose des activités sociales et thérapeutiques, individuelles ou collectives, afin de maintenir ou de réhabiliter leurs capacités fonctionnelles, leurs fonctions sensorielles, cognitives et leurs liens sociaux.

Ce sont pour la plupart des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer.

L'entrée dans le PASA se fait après la signature d'un accord par le résident ou un membre de sa famille. Le nombre de résidents accueillis au sein du PASA est volontairement limité pour permettre à chacun d'entre eux de recevoir une attention spécifique adaptée à leur histoire et à leur personnalité.

Des animations thérapeutiques et occupationnelles sont organisées pour maintenir les acquis et conserver l'autonomie des résidents. Des grilles d'évaluation doivent être remplies pour chaque personne et par activité afin de revoir la prise en charge ainsi qu'une éventuelle réadaptation.

Un pôle d'activités et de soins adaptés est en cours à Culhat au sein de l'Ehpad Groisne-Constance il devrait ouvrir avant l'été.

ORGANISATION PRÉVUE DU SERVICE :

L'accueil pourra être à la journée ou à la demi-journée, il se fera à la carte en fonction des besoins, des capacités, du degré de fatigue de chacun.

La prise des repas sera adaptée et guidée selon les besoins de chacun des participants. Des techniques de production culinaire ont été mises au point afin de faciliter la prise des repas telle que « manger mains », qui permet, dans le cas de troubles cognitifs modérés, de s'alimenter seul en consommant un repas complet sous forme de bouchées à grignoter.

En ce qui concerne l'EHPAD Groisne-Constance à CULHAT, un nouveau bâtiment, situé dans le parc de l'établissement, permettra d'accueillir ce nouveau service. Il sera composé d'un salon, de 2 salles d'activités, d'un atrium permettant de déjeuner et d'une cuisine thérapeutique, adaptée aux personnes à mobilité réduite. Un jardin avec terrasse complètera l'aménagement permettant ainsi la déambulation dans un cadre sécurisé et apaisant.

Voir la Liste P.A.S.A. au verso



LISTE DES P.A.S.A.

PA.S.A. ouverts

NOMS	ADRESSES
EHPAD « Serge Bayle »	1 bd de l'Hôpital - 63260 AIGUEPERSE 04 73 64 40 00
EHPAD Souligout Bruat	2 rue des Rochelles - 63570 BRASSAC LES MINES 04 73 54 52 52
EHPAD Ceyrat « Le Lys Blanc »	28 rue Vercingétorix - 63122 CEYRAT 04 73 61 54 54
EHPAD L'Hôpital Nord	61 rue de Châteauquay - 63118 CEBAZAT 07 73 75 07 50
EHPAD « Les Mélèzes »	120 rue Abbé Prévost - 63100 CLERMONT-FERRAND 04 73 36 88 47
EHPAD « Les Papillons d'Or »	32 av de Thiers - 63120 COURPIERE 04 73 53 29 60
EHPAD « Mille Sourires »	4 Quartier Lamothe - 63590 CUNLHAT 04 73 72 70 00
EHPAD Groisne Constance	1 rue de la Mairie - 63350 CULHAT 04 73 70 23 55
EHPAD « L'Ombelle »	Rue Baudet Lafarge - 63350 MARINGUES 04 73 68 60 79
EHPAD « La Louisiane »	Rue du Collège - 63330 PIONSAT 04 73 85 60 46
EHPAD « Le Montel »	3 rue du Parc - 63450 SAINT AMANT TALLENDE 04 73 39 30 08

PA.S.A. labellisés mais pas encore ouverts

NOMS	ADRESSES
EHPAD « Les Savarounes »	1 rue du Roc Blanc - 63400 CHAMALIERES 04 73 91 76 00
EHPAD Effiat	45 Antoine Coiffier - 63260 EFFIAT 04 73 63 64 12
EHPAD Louis Pasteur	Rue Pasteur - 63370 LEMPDES 04 63 66 08 37

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



UNITÉ D'HÉBERGEMENT RENFORCÉE (U.H.R)

L'unité d'hébergement renforcée (U H R), d'une capacité de 14 à 20 résidents dans les EHPAD médico-sociaux, est un lieu de vie et de soins qui fonctionne nuit et jour.

Il propose sur un même lieu l'hébergement, les soins, les activités sociales et thérapeutiques pour des résidents ayant des troubles du comportement sévères.

L'UHR est un lieu d'hébergement séquentiel pour ces personnes.

L'UHR accueille des personnes venant du domicile, de l'USLD ou de l'EHPAD dans lequel est situé l'UHR ou d'un autre établissement.

Les UHR hébergent des résidents

Souffrants de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, compliquée de symptômes psycho-comportementaux sévères qui altèrent la sécurité et la qualité de vie de la personne et des autres résidents.

RÉORIENTATION DES RÉSIDENTS

La diminution ou la disparition des troubles du comportement pendant une période suffisamment longue pour être compatible avec le retour dans une unité traditionnelle constituent un des critères de sortie de l'UHR.

La décision de sortie sera prise en réunion d'équipe pluridisciplinaire, sur avis, en EHPAD, du médecin coordonnateur en lien avec le médecin traitant ou en USLD, du médecin de l'unité, après information et recherche de consentement de la personne malade et en concertation avec la famille ou l'entourage proche.

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



ETABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES (E.H.P.A.D.)

Prendre la décision d'entrer en maison de retraite n'est pas facile et cela est d'autant plus perturbant lorsqu'il s'agit d'y placer un proche. A cet instant, la culpabilité est un sentiment fréquemment ressenti devant cette obligation.

Pourtant, lorsque le maintien à domicile devient impossible, dangereux ou quand l'entourage n'est plus en mesure d'assumer correctement les soins envers son malade, il n'existe pas d'autre alternative que l'installation dans un établissement. Il faut savoir prendre une décision difficile, douloureuse même, mais cependant indispensable tant pour le bien du malade que de l'aidant sans pour autant se sentir coupable d'abandon.

Il est important d'anticiper et de prendre une décision dans le calme et la concertation (définir les principaux critères de choix), afin d'assurer la meilleure adaptation de votre proche à la vie en collectivité et, éviter ainsi une admission en urgence qui peut s'avérer traumatisante pour tous.

Aussi, il est essentiel de prendre le temps de visiter les établissements retenus dans les critères de choix avec la personne concernée et si possible, de rencontrer le directeur.

Pour bien choisir un établissement de retraite et trouver celui qui sera le mieux adapté au futur résident et à ces proches il convient d'être particulièrement attentif aux critères suivants :

LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE :

Rester le plus proche possible de sa résidence actuelle, se rapprocher d'une personne particulièrement ? Cette localisation est importante et il faut tenter de respecter le plus possible le choix de la personne concernée afin d'éviter un traumatisme supplémentaire. Il faut également bien vérifier l'accessibilité à l'établissement (transports en commun, voiture etc...)

LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES :

Lors de l'évaluation des ressources du futur résident il y a lieu de tenir compte de l'ensemble de ses pensions de retraite mais également d'épargne et autres revenus éventuels.

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES :

Elles peuvent être déterminantes dans le choix de la maison de retraite en fonction des goûts, habitudes, besoins de relations du futur résident. Y a-t-il un animateur salarié ?

LE MAINTIEN DES LIENS FAMILIAUX :

Est-il possible de prendre un repas avec les résidents ? Peut-on participer à la vie de la Résidence ?



LE SUIVI MÉDICAL ET LES SOINS :

Il est nécessaire de s'assurer que la prise en charge correspond bien aux besoins de la personne et de son niveau d'autonomie. Comment est assuré le suivi médical, peut-on garder son médecin traitant, que se passe-t-il en cas d'aggravation de son état de santé, comment fonctionnent les soins paramédicaux ?

LE MÉDECIN COORDONNATEUR

Acteur stratégique en maison de retraite.

En EHPAD, le médecin coordonnateur a plusieurs rôles :

- Il donne son avis sur les admissions des patients.
- Il procède à la visite de pré-admission.
- Il évalue et classe les résidents selon leur degré de dépendance.
- Il coordonne les médecins et les intervenants para-médicaux.

Acteur stratégique d'une maison de retraite, il est médecin généraliste ou médecin spécialiste.

L'ENVIRONNEMENT ET LE CONFORT HÔTELIER :

La résidence est-elle climatisée ? Dispose-t-elle d'un espace extérieur ouvert aux résidents (jardin, parc..), peut-on apporter son mobilier ? Comment sont préparés les repas ?

Après avoir identifié les établissements correspondant à l'ensemble des critères il est primordial de les visiter ; c'est le meilleur moyen pour choisir l'établissement qui répond aux besoins du futur résident et de ses proches. De plus cela permet de comparer les différents établissements visités.

Idéalement, visiter les Résidences choisies, aux heures de repas ou l'après-midi pendant les activités permet de mieux appréhender l'ambiance qui règne au sein des établissements. La chambre témoin et le restaurant seront présentés mais il est important de vérifier qu'il y a bien des espaces d'intimité/salon où il est possible de passer un moment avec le résident.

Le directeur de l'établissement étant le garant de la bonne prise en charge et d'une bonne tenue de l'établissement il est particulièrement important de le rencontrer lors de la visite. Ne pas hésiter à lui faire part de ce qui est nécessaire pour le bien être du futur résident, à lui demander les documents d'informations de la Résidence (brochure de présentation, livret d'accueil, programmes d'animations, menus, journal, etc...)

Si le futur résident est encore autonome, il est important qu'il participe aux visites des établissements afin de lui laisser le choix de son nouveau lieu de vie.

Voir la Liste EHPAD à la suite



EHPAD LISTE 1

		Statut
Aigueperse	EHPAD Serge Bayle 2 bd de l'Hôpital 63260 04 73 64 40 00	Public
Ambert	EHPAD Vimal Chabrier 17 av du Maréchal Foch 63600 04 73 82 71 00	Public
	Centre Hospitalier, EHPAD Pré-Bayle 14, avenue Georges Clémenceau 63600 04 73 82 73 82	Public
Ardes sur Couze	EHPAD La ROSERAIE Teyde 63420 04 73 71 83 54	Public
Arlanc	Maison de Retraite d'Arlanc 13 place de l'Ouche 63220 04 73 95 88 88	Public
Aubière	EHPAD Les Rives d'Artière 8 rue Dr Georges Digue 63170 04 73 26 10 38	Privé
Aulnat	EHPAD Les Chénevis Rue Léon Maniez 63510 04 73 73 47 30	Public
Beaumont	EHPAD Les CHARMILLES 385 rue du Montant 63110 04 73 26 51 49	Privé
Beauregard L'Evêque	EHPAD Gautier, 56, place du Coudert 63116 04 73 68 02 83	Public
Besse St Anastaise	EHPAD 17 rue Près de la Ville 63610 04 73 79 55 40	Public
Billom	Centre Hospitalier EHPAD 3 bd St Roch 63160 04 73 60 48 48	Public
	EHPAD La Miséricorde 4 rue de l'Evêché 63160 04 73 73 36 00	Privé
Blanzat	EHPAD La Colombe 37 place de la Fradière 63112 04 73 77 37 77	Privé
	EHPAD La Fontaine 123 rue des Jonquilles 63112 04 73 87 42 90	Public
Bourg Lastic	EHPAD Les Bruyères 3 allée Marcel Pagnol 63760 04 73 21 86 66	Public

		Statut
Brassac les Mines	EHPAD Souligoux Bruat 2 rue des Rochelles 63570 04 73 54 52 52	Public
Cébazat	EHPAD La Miséricorde 4 rue de Verdun 63118 04 73 24 28 29	Privé
	Centre Hospitalier Nord 61 rue de Châteaugay 63118 04 73 75 07 50	Public
Ceyrat	Résidence Retraite BOISVALLON 1 rue de la Chênaie 63122 04 73 88 26 00	Privé
	EHPAD Le Lys Blanc 28 rue Vercingétorix 63122 04 73 61 54 54	Public
Chabreloche	EHPAD Résidence Chandalon Route d'Arconsat 63250 04 73 94 49 30	Public
Chamalières	EHPAD Les Savarounes 1 rue du Roc Blanc 63400 04 73 31 76 00	Public
	EHPAD St Joseph 20 av de Villars 63400 04 73 31 94 10	Privé
Champeix	EHPAD Les Campellis Rue de la Halle - 63320 04 73 54 55 70	Privé
Charensat	EHPAD Les Mésanges Bleues Le Bourq 63640 04 73 52 24 83	Public
Châtel-Guyon	Maison de retraite Les Candelies 49 rue Antoine Faucher 63140 04 73 86 04 38	Privé
Clermont-Ferrand	Les Mélèzes-CCAS 120 rue Abbé Prevost 63100 04 73 36 88 47	Public
	Les Sources-CCAS 11 rue St Rames 63000 04 73 92 94 33	Public
	Le Moulin-CCAS 11 rue St Rames 63000 04 73 14 63 80	Public
	Les Jardins de la Charme-CCAS 26 rue Jacques Magnier 63100 04 73 74 91 00	Public

		Statut
Clermont-Ferrand (suite)	Ma Maison Les Petites Soeurs des Pauvres 21 bd J-B Dumas 63000 04 73 36 06 06	Privé
	EHPAD La Sainte Famille 8 rue Clausmann 63000 04 73 92 36 44	Privé
	EHPAD Vent d'Autan Allée des Tennis 63100 04 73 92 94 15	Privé
	ORPEA EHPAD Renouard 1 rue Renouard 63000 04 73 34 98 00	Privé
	Les Opalines 7 rue Giscard de la Tour Fondue 63000 04 73 17 08 00	Privé
	Korian l'Oradou Allée de Beaulieu 63000 04 73 74 46 46	Privé
	Alexandre Varennes-CCAS 100 rue Fontgjiève 63000 04 73 36 88 66	Public
	Clinique Sainte Thérèse 33 rue Gabriel Péri 63000 04 73 43 53 53	Privé
	Les Hortensias-CCAS 3 rue Berteaux 63000 04 73 23 67 50	Public
	EHPAD Les Neufs Soleils 29 rue Marivaux 63000 04 73 26 34 58	Privé
Combronde	EHPAD Les Orchis 3 rue de la Barre 63460 04 73 97 11 53	Public
Cournon	EHPAD Georges Sand 48 avenue de la Liberté 63800 04 73 77 29 30	Public
Courpière	EHPAD Les Papillons d'Or 32 avenue de Thiers 63120 04 73 53 29 60	Public
Culhat	EHPAD Groisne Constance 1 rue de la Mairie 63350 04 73 70 23 55	Public
	EHPAD Milles sourires 4 quartier Lamothe 63590 04 73 72 70 00	Public
Durtol	EHPAD Résidence Les Oliviers 11 av de Clermont 63830 04 73 16 30 60	Privé

		Statut
Effiat	EHPAD 31 rue Antoine Coiffier 63260 04 73 63 64 12	Public
Ennezat	EHPAD Le Bosquet 8 rue du Moulin 63720 04 73 63 81 64	Public
Gerzat	EHPAD Le Marronnier Blanc 1 rue des Marronniers 63360 04 73 14 59 09	Privé
Giat	EHPAD 1 allée René Pabiot 63620 04 73 21 77 41	Public
Issoire	Centre Hospitalier Paul Ardier 1 13 rue du Dr Sauvat 63500 04 73 89 72 72	Public
	Centre Hospitalier Paul Ardier 2 13 rue du Dr Sauvat 63500 04 73 89 72 67	Public
	Maison de retraite La Providence 9 rue de la Safournière 63500 04 73 89 19 81	Privé
Job	EHPAD Les Versannes 50 rue de Saint-Pierre 63990 04 73 82 78 30	Privé
La Monnerie Le Montel	EHPAD les Chatilles Rue de Bonnefond 63650 04 73 51 62 00	Public
La Roche Blanche	EHPAD Les Rives d'Ithaque 9 rue de la Prairie 63670 04 43 11 03 03	Privé
La Tour d'Auvergne	EHPAD Le Grand Megnaud 18 Route du Mont Dore 63680 04 73 21 52 17	Public
Le Cendre	EHPAD Ambroise Croizat 5 bis rue Maryse Bastié 63670 04 73 69 91 00	Public
	EHPAD La Croix Marine 19 avenue du Puy Marmant 63670 04 73 84 03 91	Privé
Le Mont-Dore	EHPAD St Paul 2 rue du Capitaine Chazotte 63240 04 73 65 33 33	Public
Lempdes	EHPAD Louis Pasteur 4 rue Louis Pasteur 63370 04 63 66 08 37	Public
Les Ancizes Comps	EHPAD Les Ancizes Rue de la Liberté 63770 04 73 86 81 59	Public
Les Martres de Veyre	EHPAD Résidence Jolivet 70 rue Jolivet 63730 04 73 39 23 25	Public



EHPAD LISTE 5

		Statut
Lezoux	EHPAD St Joseph 52 rue des Aizes 63190 04 73 68 27 27	Privé
	EHPAD Mon Repos 5 Place Jean Rimbart 63190 04 73 73 28 28	Public
Loubeyrat	EHPAD Maison Annette et Marguerite Le Bourq 63410 04 73 86 22 46	Privé
Manzat	EHPAD Le Montel 35 route de Riom 63410 04 73 86 57 45	Public
Maringues	Maison de retraite l'Ombelle Rue Beudet Lafarge 63350 04 73 68 60 79	Public
Menat	EHPAD du Pays de Menat Les Chaumettes 63 560 04 73 52 77 90	Public
Montaigu en Combrailles	EHPAD Dr J-Paul Toucas 10 rue Saint Roch 63700 04 73 85 00 78	Public
Mozac	EHPAD ORPEA l'Ambène Rue de la Font Vachette 63200 04 73 33 40 40	Privé
Olliergues	EHPAD Unité de Vie Pays d'Olliergues 28 av M. de Lattre de Tassigny 63880 04 73 95 58 82	Public
Pionsat	EHPAD La Louisiane Rue du Collège 63330 04 73 85 60 46	Public
Pontaumur	EHPAD Les Roches 7, rue Montaigne 63380 04 73 79 92 01	Public
Pont du Château	EHPAD Le Cèdre 39 av Dr Besserve 63430 04 73 83 20 89	Public
	EHPAD Les Rives d'Allier Chemin de Paulhat 63430 04 73 83 44 31	Privé
Pontgibaud	EHPAD Le Relai de Poste 14 rue du Commerce 63230 04 73 88 37 00	Public
Puy Guillaume	EHPAD Le Colombier 3 rue Pasteur 63290 04 73 94 10 22	Public

		Statut
Randon	EHPAD Les Tilleuls 2 rue des Dômes 63310 04 70 41 50 95	Public
	EHPAD Villa Claudine 4 place de la Mairie 63310 04 70 41 56 66	Privé
Riom	EHPAD Les Jardins, Hôpital Guy Thomas Bd Etienne Clémentel 63200 04 73 67 80 44	Public
	EHPAD Pasteur, Hôpital Guy Thomas Bd Etienne Clémentel 63200 04 73 67 80 44	Public
Rocheft Montagne	EHPAD Ste Elisabeth Le Marchedial 63210 04 73 65 82 27	Public
Romagnat	EHPAD Les Tonnelles 3 place François Mitterrand 63540 04 73 62 73 20	Public
Royat	ORPEA EHPAD Anatole France 10 avenue Anatole France 63130 04 73 29 54 00	Privé
	EHPAD Le Castel Bristol 2 place Allard 63130 04 73 29 50 00	Public
Sauxillanges	EHPAD Charles Andraud 6 rue de l'Hospice 63490 04 73 96 82 24	Public
Saint Amant Roche Savine	EHPAD Gaspard des Montagnes Place de l'Eglise 63890 04 73 95 73 00	Public
Saint Amant Tallende	EHPAD Le Montel 3 rue du Parc 63450 04 73 39 30 08	Public
Saint Anthème	EHPAD Le Confalon Route de St Clément 63660 04 73 95 83 46	Public
St Germain Lembron	EHPAD Le Verger Chemin de La Plagne 63340 04 73 96 42 72	Public
St Germain l'Herm	EHPAD Roux de Berny Place de la Rodade 63630 04 73 72 00 26	Public
Saint Gervais d'Auvergne	EHPAD Maurice Savy Rue Etienne Maison 63390 04 73 85 83 23	Public
Saint Jean d'Heurs	EHPAD Michèle Agenon RN 89 La Maison Blanche 63190 04 73 73 13 31	Privé



EHPAD LISTE 7

		Statut
St Jean des Ollières	EHPAD Villa Saint Jean Le Bourg 63520 04 73 70 93 86	Privé
Saint Nectaire	EHPAD Résidence Jeanson Chemin du Say 63710 04 73 88 50 87	Privé
Saint Ours Les Roches	EHPAD Les Roches Les Chavelles 63230 04 73 88 90 59	Privé
Tauves	EHPAD de Tauves Route de Clermont 63690 04 73 21 12 86	Public
Thiers	EHPAD Le Belvédère Les Belins 63300 04 73 51 12 80	Public
	EHPAD Aquarelle Route du Fau 63300 04 73 51 10 84	Public
Veyre Monton	EHPAD Le Cap Veyre 34 chemin du Chardonnet 63960 04 63 66 27 38	Privé
Vic le Comte	EHPAD Bargoin 146 rue du Château 63270 04 73 69 00 25	Public
Viverols	EHPAD Pierre Herbecq Le Chambon 63840 04 73 95 39 39	Public
Volvic	EHPAD de Volvic 6 rue du Pont Chaput 63530 04 73 33 43 83	Public

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



UNITÉS DE SOINS GÉRIATRIQUES COURT SÉJOUR + SSR

L'unité de court séjour gériatrique prend en charge en hospitalisation complète des patients gériatriques, généralement âgés de 75 ans et plus, se caractérisant par la coexistence de plusieurs pathologies chroniques invalidantes à l'origine d'une dépendance physique et /ou psychique ou d'un risque de dépendance majeure.

L'unité de court séjour gériatrique dispose d'un savoir faire gériatrique, permettant une approche globale des patients, appropriée à leur polypathologie et/ou à leur risque de dépendance. Chaque patient y bénéficie d'une prise en charge assurée par une équipe pluridisciplinaire formée à la médecine gériatrique et à la prise en charge gérontologique.

Ces unités de court séjour gériatrique viennent compléter les unités existantes.

Les admissions, du ressort du médecin, ne se font que sur avis médical. La durée du séjour est proche d'un mois environ.

**Voir liste des unités de soins gériatriques
court séjour et SSR (Soins de suite et de
réadaptation) au verso**



LISTE DES UNITÉS DE SOINS GÉRIATRIQUE COURT SÉJOUR ET SSR

Unités de soins gériatriques court séjour

CHU Hôpital Nord	61 rue de Châteauguay 63118 CEBAZAT 04 73 75 07 50
Clinique Les Sorbiers	16 route de Saint-Germain 63500 ISSOIRE 04 73 55 59 36
Clinique des 6 lacs	8 rue des Garnaudes 63400 CHAMALIERES 0 826 96 00 15
CH Du Mont-Dore	2 rue du Cap Chazotte 63240 Le Mont-Dore 04 73 65 33 33
CH Ambert	14 avenue George Clémenceau 63600 AMBERT 04 73 82 73 82
CH Thiers	Route de Fau 63300 THIERS 04 73 51 10 00
CH Billom	3 boulevard Saint Roch 63100 BILLOM 04 73 60 48 48

SSR (Soins de suite et de réadaptation)

Centre d'Hospitalisation	63530 CHANAT LA MOUTEYRE 04 73 62 77 00
Centre Michel Barbat	449 avenue du Parc 63110 BEAUMONT 04 73 44 11 00
Centre Notre Dame Rééducation Fonctionnelle	4 avenue Joseph Clauzat 63400 CHAMALIERES 04 73 19 58 58
Centre médical « Les Sapins »	27 avenue des Collages 63122 CEYRAT 04 73 60 81 81
Centre Hospitalier Etienne Clémentel	63530 ENVAL 04 73 33 75 55

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



UNITÉS COGNITIVO COMPORTEMENTALES (U.CC)

Une UCC est une unité de 10 à 12 lits au sein d'un service de Soins de Suite et de Réadaptation (SRR)

OBJECTIF D'UNE UCC :

- Stabiliser les troubles de comportement, grâce à un programme individualisé de réhabilitation cognitive et comportementale
- Assurer les soins à l'origine de la situation de crise en l'absence d'une indication de court séjour en spécialité d'organe ou de réanimation.

L'UCC dispose de locaux adaptés, de personnels spécifiques (psychomotricien, psychologue, ergothérapeute, assistante de gérontologie,...) et d'un accès à du temps de psychiatre.

Son but est de permettre le retour du patient à son domicile.

Personnes concernées ?

Les patients atteints de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées, présentant l'ensemble des caractéristiques suivantes :

- Mobilité (patient valide)
- Agressivité
- Troubles du comportement (hyperémotivité, hallucinations, troubles moteurs, agitation, troubles du sommeil graves.)

L'orientation de patients en UCC est faite soit par le médecin traitant quand le malade est à domicile, soit par le médecin responsable du service court séjour gériatrique après la réalisation d'un bilan médical approprié.

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



UNITÉS DE SOINS LONGUE DURÉE (U.S.L.D)

L'USLD est une structure pour les personnes en perte totale d'autonomie. Ces unités dépendent des centres hospitaliers et sont spécifiquement réservées aux personnes fortement dépendantes dont l'état de santé demande une surveillance médicale constante, des soins permanents et un suivi médical particulier, c'est donc bien plus qu'une pension complète avec hébergement alimentation et animations. Ces personnes âgées ne peuvent donc plus vivre seules et donc s'assumer.

La durée moyenne d'un séjour en USLD est d'un an et demi.

FORMALITÉS D'ADMISSION EN USLD :

L'admission en USLD se fait sur dossier comprenant une partie médicale et une partie administrative.

• **Partie médicale :**

Le dossier doit comporter un certificat médical établi par le médecin traitant ou le médecin hospitalier, l'admission se fera après avis du médecin de l'établissement concerné et/ou de la commission d'admission.

En général, le dossier médical de demande d'admission rempli par le médecin traitant précise les traitements en cours ainsi que l'état de santé du futur résident. Une grille AGGIR est jointe au dossier.

• **Partie administrative :**

Le dossier devra être complet et accompagné des pièces justificatives.

MOYENS MIS EN OEUVRE DANS LES USLD :

Les moyens médicaux en USLD sont beaucoup plus importants et renforcés que ceux concernant les EHPAD, car les patients sont en perte totale d'autonomie :

- Hébergement en chambre individuelle sauf pour les établissements les plus anciens
- Une aide continue de la vie quotidienne est assurée par le personnel soignant
- Un service de restauration complet
- L'entretien du linge personnel
- La surveillance médicale, des soins infirmiers et de « nursing »
- Une présence 24h/24
- Des animations.

TARIFS EN USLD :

Sous certaines conditions, certains des frais peuvent être pris en charge partiellement ou totalement par l'aide sociale si l'établissement est habilité :

- Les dépenses de soins sont prises en charge par l'assurance maladie



SOINS PALLIATIFS

- La dépendance est financée par l'APA
- L'hébergement et les repas sont à la charge du patient.

Les soins palliatifs sont des soins actifs, évolutifs, délivrés dans une approche globale de la personne atteinte d'une maladie grave, évolutive ou terminale. L'objectif des soins palliatifs est de prévenir et de soulager les douleurs physiques et tout autre symptôme inconfortable (nausées, constipation ou encore anxiété), mais aussi de prendre en compte la souffrance psychologique, sociale et spirituelle par une prise en charge pluridisciplinaire dans le respect de la personne humaine.

Ils s'adressent au malade en tant que personne, à domicile ou en institution, ainsi qu'à sa famille et à ses proches.

RÔLE DES SOINS PALLIATIFS

Les soins palliatifs ont pour mission d'améliorer la qualité de vie des personnes atteintes d'une maladie évolutive grave ou mettant en jeu le pronostic vital ou en phase avancée et terminale.

Il est important de comprendre que les soins palliatifs ne sont pas le synonyme de «soins de fin de vie» comme cela est trop souvent compris, bien que les soins terminaux soient des soins palliatifs. Ainsi, les patients bénéficiant de ces soins sont aussi ceux qui ont l'espérance de vivre encore plusieurs mois ou quelques années avec une qualité de vie acceptable malgré la présence d'une maladie inéluctablement évolutive.

On dit souvent des soins palliatifs qu'ils sont « tout ce qu'il reste à faire, quand il n'y a plus rien à faire ». Autrement dit, pour un malade recevant des soins palliatifs, l'objectif est la lutte contre tous les symptômes inconfortables qui découlent de cette maladie, dont la douleur, la fatigue, l'anorexie et l'expression de la souffrance globale.

Les soins palliatifs cherchent à limiter les ruptures de prise en charge en veillant à la bonne coordination entre les différents acteurs du soin. Les proches sont aussi accompagnés dans la compréhension de la maladie de leur proche et in fine dans leur cheminement de deuil. Les autres aspects, sociaux notamment, mais aussi spirituels, sont pris en compte.

CONTACTS :

- **Unité de soins palliatifs** : C. H. U. Hôpital Nord Tél. : 04 73 75 09 68
- **Equipes mobiles d'action et de soutien** :
C. H. U. Issoire Tél. : 04 73 89 72 72
C. H. U. Ambert Tél : 06 62 42 16 40

Afin de bénéficier d'un projet de soins personnalisé et d'une prise en charge pluridisciplinaire vous pouvez contacter :

- **Association Palliadôme** 41 Rue des frères Lumière 63100 Clermont-Ferrand



HÔPITAL DE JOUR

Un hôpital de jour est un établissement, ou une partie d'établissement hospitalier, qui accueille ses patients durant une matinée, un après-midi voire une journée complète, afin de réaliser des soins ou des examens qui nécessitent la proximité d'un plateau technique, sans pour autant devoir être hospitalisés plusieurs jours, dans le cadre de maladies chroniques le plus souvent.

Les hôpitaux de jours sont de plus en plus nombreux, car ils permettent de désengorger les services hospitaliers tout en offrant un certain confort aux malades. De plus ils ne sont plus obligés d'être hospitalisés pour la même efficacité en termes de soins.

Hospitalisation à temps partiel de jour et de nuit en psychiatrie

L'hospitalisation de jour constitue une alternative à l'hospitalisation complète et se caractérise, à cet égard, par des soins polyvalents et intensifs prodigués dans la journée, le cas échéant mis en oeuvre à temps partiel, par exemple, sur une partie de journée ou par séquences de un ou plusieurs jours par semaine. A l'appui de projets individualisés de prise en charge, des activités polyvalentes et collectives sont privilégiées alors que les temps de prise en charges individuelles, qui doivent rester minoritaires, doivent permettre notamment une réévaluation périodique de la prise en charge du patient, afin d'éviter toute chronicisation et d'introduire, dès que possible, les éléments de préparation à la sortie et à la réinsertion.

Organisation de la structure

Les heures et les jours de l'unité doivent être déterminés en cohérence avec le projet thérapeutique annoncé et clairement indiqués.

L'unité doit être aisément identifiable pour les usagers et faire l'objet d'une organisation spécifique, notamment sur le plan des locaux et des effectifs.

Elle dispose de moyens en locaux, en matériel et en personnel suffisants en qualité et en quantité pour permettre, en fonction du type et du volume des programmes d'assurer :

- L'accueil et la prise en charge des patients et de ceux qui les accompagnent
- L'organisation et la mise en oeuvre optimale des programmes thérapeutiques adaptés à l'état de chaque patient.

Pendant la durée de la prise en charge en hospitalisation de jour ou de nuit, les locaux, le matériel et les personnels sont affectés exclusivement à cette activité et ne peuvent être utilisés simultanément pour aucune autre activité ou prise en charge.

Afin de garantir une organisation lisible de la structure pour les patients et leur entourage, les modalités d'organisation et de prise en charge sont formalisées à travers le règlement intérieur et le livret d'accueil.

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



FOYERS LOGEMENT PUY-DE-DÔME / RÉSIDENCE AUTONOMIE

Le foyer logement dans le Puy de Dôme : une nouvelle étape dans la vie.

Un logement individuel est rarement adapté au rythme et aux contraintes de vie d'une personne âgée. Souvent devenu trop grand, le logement présente de surcroît des facteurs de risque et de fatigue inutile (escaliers trop raides, salle de bains inadaptée, etc...).

Le foyer logement est une bonne solution pour aborder le vieillissement avec plus de sérénité. Dans le Puy de Dôme, ce sont généralement les CCAS qui gèrent le foyer logement le plus proche de chez vous.

Il se compose d'un ensemble d'appartements (studio ou 2 pièces) qui peuvent accueillir des personnes seules ou des couples mariés ou pacsés.

Dans le département du Puy de Dôme, les foyers logement sont plus particulièrement destinés aux personnes âgées autonomes dans leur vie quotidienne et à revenu relativement modeste.

L'appartement du foyer logement est aménagé avec votre propre mobilier. Vous disposez de toutes les commodités d'un appartement individuel (coin cuisine, salle de bain individuelle...).

Dans le département Puy-de-Dôme, les foyers logement se sont modernisés et se sont adaptés pour sécuriser l'environnement de vie et minimiser les risques de chute ou d'accident domestique.

Le foyer logement met également, à titre facultatif, tout un ensemble de prestations pour faciliter la vie de la personne âgée (ménage, blanchisserie, service de restauration).

Des lieux de vie commune et des animations permettent également de rompre l'isolement.

**Voir liste des foyers logements
en Puy-de-Dôme (au verso)**



LISTE DES FOYERS LOGEMENT DU PUÿ-DE-DÔME

		Capacité	Statut
Ambert	Résidence Fontaine de Goye 13 Bd de l'Europe 63600 04 73 82 27 63	19	Public
Billom	Les Turlurons Rue St Roch 63160 04 73 60 48 48	60	Public
	Maison de retraite St Loup 10 rue St Loup 63160 04 73 60 48 48	100	Public
Clermont-Ferrand	Foyer Logement Marie Marius Viple 37 rue Antoine Bellet 63100 04 73 25 60 61	100	Public
	Alexandre Varenne 100, rue Fontgiève 63000 04 73 36 88 66	86	Public
Combronde	CIAS Des Côtes de Combrailles 3 rue de la Barre 63460 04 73 97 11 53	27	Public
Cournon	Foyer Logement Le Cornonet 4 avenue du Livradois 63800 04 73 84 89 17	72	Privé
Egliseneuve d'Entraigue	Foyer logement d'Egliseneuve Le Bourg 63850 04 73 71 90 13	25	Public
La Monnerie le Montel	Foyer logement André Pérufel 1, rue du Montel 63650 09 62 36 14 30	34	Public
Issoire	Foyer Logement La Cascade 9 rue Raoul Bardy 63500 04 73 89 47 29	80	Public
Lempdes	Les Nymphéas 8 rue de Clermont 63370 07 73 61 66 02	64	Public
Mozac	Maison de Retraite Notre Dame 2 rue du Couvent 63200 04 73 38 04 04	28	Privé
Riom	Fondation Luce Montgon 27 rue Jeanne d'Arc 63200 04 73 64 25 25	56	Privé
	Foyer logement de Riom 18, rue de la Harpe 63200 04 73 33 49 00	21	Public
Saint Anthème	Foyer logement Les Tilleuls Rue des Pénitents 63660 04 73 95 48 65	25	Public
Saint Eloy Les Mines	Foyer logement de St Eloy Rue Alexandre Varenne 63700 04 73 85 16 72	64	Public

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



MAISON D'ACCUEIL RURALE POUR PERSONNES ÂGÉES (M.A.R.P.A)

Ces Maisons d'accueil ne s'adressent pas aux personnes âgées dépendantes.

A l'origine, c'est la MSA, le régime de protection sociale agricole qui a imaginé ces petites unités de vie. C'était au milieu des années 1980.

A l'époque il était beaucoup question de « vivre au pays » et de préservation du tissu rural.

De fait, à la campagne les personnes âgées étaient contraintes de « s'exiler » à la ville pour trouver une maison de retraite. Or elles souhaitaient continuer à vivre dans leur environnement familial.

Les MARPA proposent à leur vingtaine de résidents un logement privatif ainsi que des espaces de vie collective.

L'objectif est que chacun dispose d'un vrai « chez soi » tout en conservant, voir en enrichissant ses activités et relations sociales antérieures.

Sous la direction du responsable de MARPA, une équipe professionnelle coordonne les services autour des personnes accueillies.

Chaque projet de maison reçoit le soutien financier d'une caisse de MSA et résulte d'un partenariat avec les collectivités territoriales.

DEUX M.A.R.P.A. DANS LE PUÿ-DE-DÔME

MARPA LE BRUCHET

26, rue de la résistance
63800Pérignat es Allier
Tel : 04 73 77 38 58

MARPA RÉSIDENCE DU PARC

Parc municipal, Rue Simone Veil
63950 Saint Sauves
Tel : 04 73 81 00 62

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)

CONSULTATION D'ÉVALUATION
GÉRONTOLOGIQUE
ET DES TROUBLES
DE LA MÉMOIRE
(CEGERM)

C29

CENTRE DE PRÉVENTION
"BIEN VIEILLIR"

C30

BANQUE MUTUELLE
ASSURANCE
DÉPENDANCE

C31

RÉSEAU NEURO
SEP AUVERGNE
SCLÉROSE EN PLAQUE

C32

CONSEIL DÉPARTEMENTAL
APA
TÉLÉASSISTANCE

C33

AGENCE RÉGIONALE
DE SANTÉ
(ARS)

C34

CENTRES LOCAUX
D'INFORMATIONS ET
DE COORDINATION
(CLIC)

C35

CARTE D'INVALIDITÉ
CARTE DE
STATIONNEMENT
MDPH

C36

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
(CCAS)

C37

MAISON
D'INTEGRATION
AUTONOMIE ALZHEIMER
(MAIA)

C38

ASPECTS
JURIDIQUES

C39

CARSAT / MSA / RSI

C40

ASSOCIATION
FRANCE PARKINSON

C41

ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER

C42

FÉDÉRATION
DES PARTICULIERS
EMPLOYEURS DE FRANCE
(FEPEM)

C43



CONSULTATION D'ÉVALUATION GÉRONTOLOGIQUE ET DES TROUBLES DE LA MÉMOIRE (C.E.G.E.R.M)

Depuis juin 2013, dans un contexte de réorganisation de la filière gériatrique Nord-Clermontoise, **le Centre Hospitalier Guy THOMAS de Riom 1 bd Etienne Clémentel**, accueille désormais dans ses locaux, les consultations du CEGERM.

A destination des personnes âgées, ces consultations, réalisées par des gériatres, permettent d'établir un diagnostic et un bilan complet de l'état des troubles de la mémoire et des troubles cognitifs. Elles sont associées, si nécessaire, à des consultations neuro-psychologiques.

Les consultations ont lieu du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Pour plus d'informations contactez le 04 73 67 86 51(consultations mémoire).

OBJECTIFS :

Proposer des réponses adaptées à chaque situation

La nouvelle organisation de l'offre de soins sur le nord de Clermont-Ferrand s'appuie sur le « Protocole Nord », signé en 2011 entre l'Agence régionale de santé d'Auvergne (ARS) et trois établissements de santé: le CHU de Clermont-Ferrand, le centre Hospitalier Guy Thomas de Riom et le centre hospitalier Etienne-Clémentel d'Enval, elle répond ainsi à une volonté de l'ARS d'Auvergne et des établissements de santé de regrouper les activités du nord de l'agglomération clermontoise par blocs de compétence afin d'améliorer la prise en charge du sujet âgé.

En proposant une organisation plus adaptée aux besoins de cette tranche de la population, l'objectif est d'orienter le patient âgé vers le service le plus adapté à son état de santé, évitant ainsi un passage systématique par un service d'accueil des urgences lorsque cela n'est pas nécessaire et donc de réduire le temps d'hospitalisation pour permettre au patient de regagner son lieu de vie le plus rapidement possible.

Concrètement, ce protocole va permettre d'aboutir au transfert de l'activité de court séjour gériatrique du CHU Nord vers le Centre Hospitalier de Riom dans un service de 75 lits et le regroupement des lits de SSR gériatriques au CHU Nord de manière transitoire dans un service de 56 lits.



Le regroupement des lits par spécialités permettra une meilleure gestion des flux de patients de plus de 75 ans pour réduire le temps d'hospitalisation grâce à la constitution d'un Géro-nto-pôle inter-hospitalier, placé sous la responsabilité du Docteur Jérôme Bohatier.

PARCOURS DE SOÏNS DE LA PERSONNE ÂGÉE DU GRAND CLERMONT

La filière gérontologique :

Etat des lieux - repères démographiques

- Augmentation de la population âgée auvergnate. En 2040 35% de la population aura + de 65 ans. Il y aura de plus en plus de centenaires.

Points négatifs :

- Pas de réseau existant
- Pas d'hôpital de jour

Points positifs :

- Regroupement sur un même niveau
- Projet novateur.

CONCLUSIONS :

Savoir modifier notre point de vue

Se placer dans l'optique du patient/résident

Développer des parcours de santé spécifiques en se basant sur l'existant

Améliorer l'efficacité des structures en place



CENTRE DE PRÉVENTION « BIEN VIEILLIR »

DES CLEFS POUR BIEN VIEILLIR FAITES LE POINT SUR VOTRE SANTÉ POUR BIEN VIEILLIR

Le Centre de Prévention peut vous aider à « bien vieillir » en repérant le plus tôt possible les facteurs de risque qui peuvent altérer votre bien être physique, psychologique et social.

Pour cela le Centre propose de bénéficier d'un parcours de prévention dès 50 ans, en complémentarité du suivi habituel effectué par votre médecin traitant.

Ce parcours débute par :

Un bilan de prévention global avec une équipe pluridisciplinaire (médecins, psychologues, nutritionnistes, professeurs).

L'ACCOMPAGNEMENT DES AIDANTS

Accompagner au quotidien un proche d'une maladie cérébrale bouleverse notre mode de vie. Sur le long cours, la personne aidante s'épuise tant physiquement que moralement. Il est salubre de sortir de l'isolement que crée la maladie et de s'octroyer du temps de loisirs et de repos tant pour l'aidant que pour l'aidé..

- Temps d'échanges et d'informations pour les aidants.
- Favoriser les échanges et le soutien tout en développant des thématiques animées par une psychologue.

Les ateliers classiques sont accessibles après le bilan de santé :

Qi Gong, sophrologie, rigologie, prendre soin de soi, gym santé, cuisine santé, équilibre, mémoire, informatique, sommeil, marche nordique...

A ce parcours se rajoute la possibilité d'un accompagnement spécifique pour les aidants, une fois par mois.

Possibilité de séances individuelles avec un psychologue pour l'aidant et un art-thérapeute pour l'aidé.

Atelier relaxation pour les aidés, exercices adaptés de relaxation pour mieux évacuer son stress.



FINANCEMENT ET CONDITIONS D'ACCÈS

Aucune participation financière n'est demandée.

Cet accompagnement est financé par le Centre de Prévention « Bien Vieillir » Agirc-Arrco Auvergne et le Comité Régional Auvergne de Coordination de l'Action Sociale Agirc-Arrco.

L'aidant et/ou l'aidé doit (vent) être ressortissant(s) de l'une de nos institutions adhérentes.

CONTACT : CENTRE DE PRÉVENTION BIEN VIEILLIR

2 rue Pierre Boulanger
63100 Clermont- Ferrand
Tel: 04 73 27 87 10
www.cpra63.fr



BANQUE, MUTUELLE ASSURANCE DÉPENDANCE

Indépendamment des organismes sociaux et de solidarité susceptibles de vous apporter une aide financière (voir les autres fiches) d'autres établissements de nature privée ou semi-publique peuvent intervenir.

LES CAISSES DE RETRAITE COMPLÉMENTAIRE du malade.

L'ensemble de ces caisses sont regroupées au sein de l'ARRCO(1) et de l'AGIRC(2). Dépendant aussi de la branche professionnelle, elles ont généralement prévu des mesures pour apporter une aide à leurs retraités en cas de besoin : conseils, informations, stages et parfois aide financière de solidarité.

LES MUTUELLES COMPLÉMENTAIRES DE SANTÉ dont dépend le malade.

Généralement, elles proposent différents niveaux de remboursement des soins mais participent à des campagnes d'information et de rencontre. Certaines peuvent aussi apporter une aide de solidarité en cas de précarité.

Par ailleurs, d'une façon non obligatoire le malade, peut avoir souscrit au cours de sa vie à **UNE ASSURANCE PRIVÉE D'INVALIDITÉ OU DE DÉPENDANCE**. Elles sont proposées par la plupart des organismes bancaires, compagnies d'assurances et mutuelles.

Les modalités de versement d'une rente sont propres à chaque établissement et s'appuient généralement sur le classement GIRC de l'assuré

De plus ces organismes ont développé des produits et des sites d'information pour les aidants. A l'assurance contre le risque de sa propre dépendance, peut s'ajouter l'assurance contre celui de devenir aidant.

Dans tous les cas, vous devez donc vous rapprocher de ces établissements dont vous possédez sûrement les coordonnées.

1-ARRCO : Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés, quel que soit leur statut (apprenti, ouvrier, employé, cadre,...)

2-AGIRC : Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres en complément de l'ARRCO.



RÉSEAU NEURO SEP AUVERGNE (SCLÉROSE EN PLAQUES)

Cette structure associative a été créée par les neurologues et les médecins de médecine physique et de réadaptation hospitaliers et libéraux de la région Auvergne.

Sa mission est l'optimisation de la prise en charge globale du patient atteint de :

SCLÉROSE EN PLAQUES

SCLÉROSE LATÉRALE AMYOTROPHIQUE

PATHOLOGIES NEURO MUSCULAIRES DE L'ADULTE

QUI PEUT CONTACTER LE RÉSEAU ?

- Les patients et leur entourage
- Les professionnels de santé
- Les intervenants psycho sociaux
- Les associations de patients
- Les organismes d'aide aux patients

POURQUOI ?

- Information sur la maladie, les traitements...
- Evaluation des besoins
- Aides socio administratives
- Maintien à domicile
- Suivi des actions
- Formation
- Education Thérapeutique



PRINCIPALES ACTIONS DU RÉSEAU

- Organiser et planifier le parcours et le suivi du patient en situation complexe, en lien avec l'équipe de soins de 1er recours.
- Assurer une meilleure orientation du patient et apporter un appui aux différents intervenants auprès du patient en optimisant la qualité des soins de proximité.
- Favoriser la coordination et la continuité des soins qui lui sont dispensés avec une bonne articulation entre la ville, l'hôpital et avec les intervenants des secteurs sanitaire, médico-social et social.
- Optimiser la formation médicale et paramédicale et harmoniser les pratiques
- Améliorer les démarches diagnostiques et proposer des protocoles thérapeutiques adaptés et validés

RÉSEAU NEURO SEP AUVERGNE
13 avenue des Frères Montgolfier
63170 AUBIERE

Tél : 04 73 15 14 45

Siège social :

CHU GABRIEL MONTPIED

Service de Neurologie

63003 CLERMONT-FERRAND Cedex

Tel : 04 73 75 22 01

E-mail : reseausepauvergne@wanadoo.fr

Site Web : sep-auvergne.org



ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (A.P.A)

Pour les personnes âgées de 60ans ou plus, qui vivent à domicile, dans une famille d'accueil agréée ou dans un établissement accueillant les personnes âgées (maison de retraite, foyer-logement,...) l'A.P.A, financée par le Conseil Départemental du Puy de Dôme, est une aide financière pour aider à mieux vivre.

Pour les personnes qui vivent à domicile :

Selon vos ressources et votre degré d'autonomie, l'APA vous apporte une allocation qui permet de financer un plan d'aide facilitant votre vie à domicile. Le Conseil Départemental verse directement la prestation au service d'aide à domicile.

Quelques exemples :

- Une aide ménagère : entretien ménager du logement
- Téléassistance du Conseil Général, de Clermont Communauté, de Communauté de Communes.
- Portage de repas.
- Adaptation de votre logement : petits aménagements d'une salle de bain, installation de matériels (barre d'appui, siège de douche...)

Pour les personnes qui vivent en établissement :

Pour faciliter la gestion de l'APA, le Conseil Départemental du Puy de Dôme verse directement la prestation à l'établissement.

Conditions :

L'APA ne peut être accordée qu'aux personnes âgées de 60ans et plus.

L'APA s'adresse aux personnes qui, au-delà des soins qu'elles reçoivent, ont besoin d'une aide pour accomplir les actes de la vie quotidienne, ou dont l'état de santé demande une surveillance.

CLASSIFICATION DE LA PERTE D'AUTONOMIE

La grille AGGIR (Autonomie Gérontologie Groupe Iso-Ressources) permet d'évaluer le degré de perte d'autonomie des demandeurs.

GIR 1 : correspond aux personnes âgées confinées au lit, dont les fonctions mentales sont gravement altérées et qui nécessitent la présence indispensable et continue d'intervenants. Dans ce groupe se trouvent également les personnes en fin de vie.

GIR 2 : regroupe 2 catégories majeures de personnes âgées : celles qui sont confinées au lit ou au fauteuil, dont les fonctions mentales ne sont pas totalement altérées et qui nécessitent une prise en charge pour la plupart des activités de la vie courante, celles dont les fonctions mentales sont altérées, mais qui ont conservé leurs capacités à se déplacer.



GIR 3 : correspond, pour l'essentiel aux personnes âgées ayant conservé leur autonomie mentale, partiellement leur autonomie locomotrice, mais qui nécessitent quotidiennement et plusieurs fois par jour des aides pour leur autonomie corporelle. La majorité d'entre elles n'assument pas seule l'hygiène de l'élimination anale et urinaire.

GIR 4 : comprend deux catégories de personnes âgées : celles n'assumant pas seule leur transfert mais qui, une fois levées peuvent se déplacer à l'intérieur du logement. Elles doivent être aidées pour la toilette et l'habillement. Une grande majorité d'entre elles s'alimentent seules, celles n'ayant pas de problèmes locomoteurs, mais devant être aidées pour les activités corporelles et pour les repas.

GIR 5 : comprend des personnes assurant seules leurs déplacements à l'intérieur de leur logement, s'alimentant et s'habillant seules. Elles ont besoin d'une aide ponctuelle pour la toilette, la préparation des repas et le ménage.

GIR 6 : se compose des personnes qui n'ont pas perdu leur autonomie pour les actes discriminants de la vie courante.

Les quatre premiers GIR ouvrent droit à l'APA, dès lors que les conditions sont remplies.

Pour leur part, les personnes classées en GIR5 et 6 peuvent bénéficier des prestations d'aide ménagère servies par le régime de retraite ou par l'aide sociale départementale.

DÉMARCHES À EFFECTUER

Faire une demande de dossier APA auprès du :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DOME

Service Aide Sociale Prestations

24, rue Saint-Esprit

63033 Clermont-Ferrand Cedex 01

Tel : 04 73 427 121

Adresse internet : www.puydedome.com

rubrique action sociale



ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (A.P.A)

Dès réception du dossier, faire compléter par son médecin traitant, le certificat médical de demande d'APA. Fournir toutes les pièces justificatives demandées et retourner le dossier complet, par courrier à :

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU PUY-DE-DÔME

Service Aide Sociale Prestations

24, rue Saint Esprit

63033 Clermont-Ferrand Cedex 01

Le médecin conseil du Conseil Départemental se rend au domicile du demandeur afin d'évaluer le degré de perte d'autonomie, fixé par rapport à la grille nationale de dépendance (AGGIR).

Susceptible de bénéficier de l'APA un plan d'aide à domicile sera ensuite établi par une assistante sociale diligentée par le service concerné du Conseil Départemental.

Après instruction du dossier, le Conseil Départemental informe du montant de la prestation qui sera allouée.



LA TÉLÉASSISTANCE

Aujourd'hui les pouvoirs publics et les conseils généraux de tous les départements privilégient le maintien à domicile des retraités. A travers la téléassistance, le Conseil Général du Puy-de-Dôme apporte une réponse concrète et efficace au souhait légitime de toute personne âgée de continuer à vivre chez elle, en autonomie.

Depuis 23 ans, ce service est ouvert à toute personne de plus de 65 ans, isolée, fragilisée par la maladie, le grand âge ou un handicap. Il est installé gratuitement et rapidement.

La redevance est modulée selon les ressources de l'abonné, et se situe pour le bénéficiaire entre 5,95€ et 34,30€.

POUR QUI ?

Le dispositif concerne l'ensemble du département. Il s'adresse à toutes les personnes d'au moins 65 ans ou 60 pour les personnes reconnues handicapées par la Commission des droits et de l'autonomie à plus de 80%.

UN DISPOSITIF SÉCURISANT

La sécurité du dispositif repose sur une vérification automatique du transmetteur tous les cinq jours. De plus, régulièrement une personne référant vous rendra visite à votre domicile.

COMMENT

Grâce à la liaison téléphonique 24h / 24 - 7jours / 7, vous pouvez alerter et dialoguer avec des professionnels de l'intervention d'urgence : sapeurs pompiers du CODIS et médecins du SAMU.

OÙ S'ADRESSER

Le dossier d'abonnement peut être retiré en mairie, au CCAS, dans les CLIC ou circonscriptions d'action médico-sociale dont vous dépendez. La validation de la demande est d'abord effectuée par le maire ou le président du CCAS, avant d'être instruite par le Conseil général.

UN DISPOSITIF TRÈS FACILE D'UTILISATION

Une prise électrique et une ligne téléphonique fixe suffisent pour installer le transmetteur. Un médaillon-émetteur déclenche l'appel par simple pression où que vous soyez, dans un rayon d'environ 100 mètres.

Si vous ne pouvez pas parler, des secours (voisins, famille, pompiers, SAMU) seront envoyés chez vous.



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (A.R.S)

ORGANISATION

L'ARS d'Auvergne est dirigée par M. Jean SCHWEYER,, entouré d'une équipe intervenant dans :

- Le domaine de l'offre ambulatoire, de la prévention et de la promotion de la santé
- Le domaine de l'offre hospitalière et des établissements de santé
- Le domaine de l'offre médico-sociale et de l'autonomie

L'organisation garantit la transparence et la transversalité pour s'adapter aux enjeux de la santé.

Les instances de l'ARS assurent la coordination des politiques de santé et la concertation avec les acteurs et les représentants des usagers.

L'ARS est responsable de la politique régionale de santé publique.

Elle est chargée de promouvoir la santé à travers les bonnes habitudes à adopter, prévenir les risques en encourageant la vaccination et le dépistage, contrôler la qualité de notre environnement (eau, habitat) et effectuer une veille sanitaire des établissements de soins et commerces ainsi que des maladies infectieuses.

A savoir : A compter du 1er janvier 2016, nouvelle région (Rhône-Alpes / Auvergne) ; une autre organisation est prévue.

ARS AUVERGNE RHONES ALPES

241 rue Garibaldi

63003 LYON

Tél. : 04 72 34 74 00

DÉLÉGATION TERRITORIALE ARS AUVERGNE

60 avenue de l' Union Soviétique

63057 Clermont- Ferrand Cedex 1

Tel : 0 4 73 74 49 00



CENTRES LOCAUX D'INFORMATIONS ET DE COORDINATION (CLIC)

Le CLIC est à la fois :

- Un centre d'information recensant l'ensemble des services disponibles sur le territoire qu'il gère.
- Un lieu d'écoute et de communication.
- Un espace d'aide à la décision permettant d'améliorer la vie quotidienne des personnes âgées.

Les Missions des CLIC :

Les CLIC ont pour principale mission la prise en charge des personnes âgées faisant face à des situations plus ou moins complexes.

Dans chaque CLIC, un conseiller a en charge l'accueil des personnes âgées et des familles.

Un coordonnateur est en charge d'organiser, d'orienter, de mobiliser l'action des différents intervenants médico- sociaux dans la prise en charge des personnes âgées.

Ce responsable est en mesure de mobiliser les différents acteurs médico- sociaux permettant de répondre aux besoins d'une personne âgée dépendante.

A savoir : Le CLIC d'Issoire a créé en 2004 un logiciel de gestion (**ATTENTum**) des listes d'attente pour l'entrée en établissement d'hébergement pour personnes âgées. Celui-ci est déployé sur tout le département du Puy-de-Dôme.

ATTENTum est un allié précieux pour les personnes âgées et leur famille en simplifiant la démarche d'inscription :

- Un seul et unique dossier de demande quelque soit le nombre d'établissements souhaités
- Une mise à jour régulière organisée par les professionnels du CLIC

Voir liste des CLIC (au verso)



<p>CLIC DE CLERMONT-FERRAND 13 rue Berteaux 63000 CLERMONT-FERRAND 04 73 15 01 90</p>	<p>CLIC SOLIDARITÉ ET COORDINATION 121 rue Saint Loup 63160 BILLOM 04 73 60 48 85</p>
<p>CLIC RIOM LIMAGNE COMBRAILLES 73, rue La Fayette 63200 RIOM 04 73 33 17 64</p>	<p>CLIC SENIOR MONTAGNE 2, rue du Capitaine Chazotte BP 107 63240 MONT DORE 04 73 65 20 89</p>
<p>CLIC GERONT SOCIAL SANTÉ 4, place des Hirondelles 63300 THIERS 04 73 51 64 85</p>	<p>CLIC D'ISSOIRE 11 rue d'Espagnon 63500 ISSOIRE 04 73 89 67 38</p>
<p>CLIC LIVRADOIS FOREZ 13 bd de L'Europe 63600 Ambert 04 73 82 96 67</p>	

Pour plus d'informations et mises à jour, des réponses à vos questions et adresses :
www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr - CNSA 0820 10 39 39 (0,15 € TTC la minute)



CARTES D'INVALIDITÉ ET DE STATIONNEMENT

AUPRÈS DE LA M.D.P.H.

Maison Départementale des Personnes Handicapées du Puy-de-Dôme

1) CARTE D'INVALIDITÉ :

Cette carte ne peut-être délivrée que sous certaines conditions :

- Bénéficiaire d'un taux d'incapacité permanente d'au moins 80%
- Et ou percevoir une pension d'invalidité de 3ème catégorie reconnue par la Sécurité Sociale.

L'attribution de cette carte ouvre droit à certains avantages :

- Priorité aux places assises dans les transports en commun ainsi que dans les établissements accueillant du public.
- Priorité dans les files d'attente.
- Exonération éventuelle de la redevance audiovisuelle.
- Avantages fiscaux : une 1/2 part en plus.
- Réductions tarifaires de la part de certains organismes.

2) CARTE EUROPÉENNE DE STATIONNEMENT :

Cette carte offre, tant à son bénéficiaire qu'à la personne l'accompagnant, de stationner aux emplacements réservés aux handicapés, facilitant ainsi les déplacements de son bénéficiaire.

Pour obtenir cette carte vous devez vous procurer le dossier correspondant auprès de la M.D.P.H. qu'il convient de compléter et d'adresser ensuite à :

M.D.P.H 63 PUY-DE-DOME

11 Rue Vaucanson
63100 Clermont Ferrand
Tél : 04 73 74 51 20
E-mail : mdph@mdph63.fr



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Un **Centre communal d'action sociale** (CCAS) est, en France, un établissement public communal intervenant principalement dans trois domaines :

- L'aide sociale légale qui, de par la loi, est sa seule attribution obligatoire
- L'aide sociale facultative et l'action sociale, matières pour lesquelles il dispose d'une grande liberté d'intervention et pour lesquelles il met en oeuvre la politique sociale déterminée par les élus locaux
- L'animation des activités sociales

Missions du CCAS/CIAS

Légale ou facultative, une mission de solidarité

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. **Il est de ce fait l'institution locale de l'action sociale par excellence.** A ce titre, il développe différentes activités et missions légales ou facultatives, directement orientées vers les populations concernées.

Le CCAS/CIAS se mobilise dans les principaux champs suivants, par ordre décroissant d'implication : lutte contre l'exclusion (en particulier, aide alimentaire), services d'aide à domicile, prévention et animation pour les personnes âgées, gestion d'établissements d'hébergement pour personnes âgées, soutien au logement et à l'hébergement, petite enfance, enfance/jeunesse, soutien aux personnes en situation de handicap.

- Il gère des équipements et services : établissements et services pour personnes âgées, centres sociaux, crèches, halte-garderie, centres aérés, etc...
- Il apporte son soutien technique et financier à des actions sociales d'intérêt communal gérées par le secteur privé,
- Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale légale (aide médicale, RSA, aide aux personnes âgées...) et les transmet aux autorités décisionnelles compétentes telles que le conseil général, la préfecture ou les organismes de sécurité sociale,
- Il intervient également dans l'aide sociale facultative qui constitue souvent l'essentiel de la politique sociale de la commune : secours d'urgence, prêts sans intérêt, colis alimentaires, chèques d'accompagnement personnalisé, etc.
- Il peut être délégataire de compétences sociales globales sur le territoire communal par convention avec le conseil général.



AÏDE SOCIALE AUX PERSONNES ÂGÉES

L'Aide Sociale est attribuée aux personnes dépourvues de ressources suffisantes pour assurer le coût de l'hébergement (choisir un établissement de retraite agréé : habilité aide sociale).

Les 90% de la retraite de la personne âgée sont affectés au paiement de l'établissement. L'obligation alimentaire des descendants vient compléter ce versement.

La différence restant due est prise en charge par l'Aide Sociale et est récupérable sur la succession.

Pour bénéficier de cette aide, il faut :

- Avoir plus de 65 ans ou plus de 60 ans en cas d'inaptitude au travail.
- Répondre à certaines conditions de ressources.

Faire la demande de dossier au **Centre Communal d'Action Sociale** (CCAS) de votre commune



MAÏSONS POUR L'AUTONOMIE ET L'INTÉGRATION DES MALADES D'ALZHEIMER (M.A.I.A)

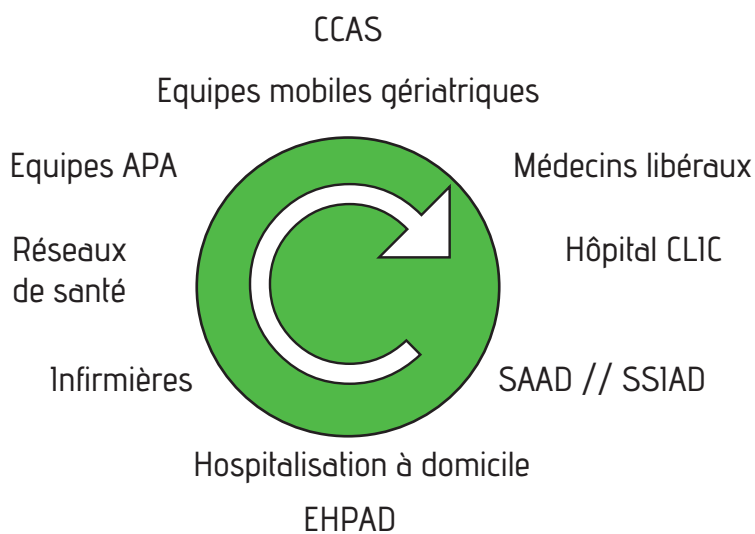
Dans le Puy-de-Dôme 3 MAIA :

- Agglomération Clermontoise/ Issoire
- Thiers / Ambert
- Riom / Mont-Dore

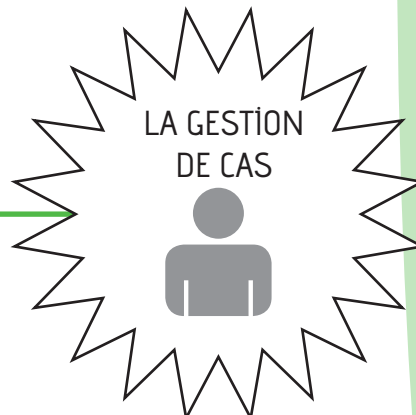
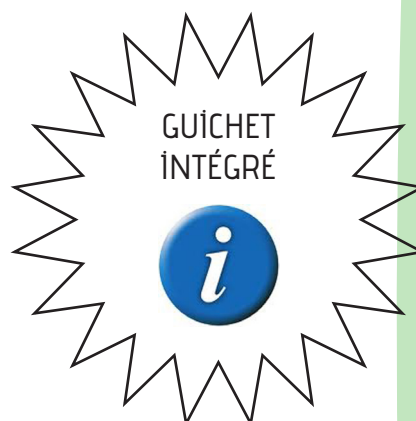
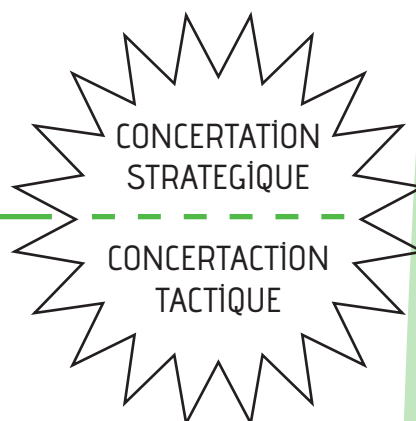
MÉTHODE MAIA :
un modèle organisationnel national
adapté aux diversités locales

Les décideurs et les financeurs
ARS, CARSAT, MSA, RSI, Conseil Général

**Les opérateurs des champs
Sanitaire, social et médico-social
sur le territoire interagissent :**



La population âgée de plus de 60 ans
en perte d'autonomie



L'intégration

Mise en place d'un nouveau modèle d'organisation
Et mise en synergie des ressources et acteurs
Des champs sanitaires, social et médico-social

confie à ...

Une ARS

Identifie les besoins d'intégration des services et lance un appel à candidatures

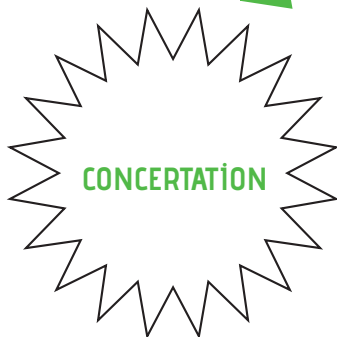
Un porteur de projet

CG, CLIC, CIAS, hôpitaux, établissements de santé, réseaux de santé...
Recrute avec le Conseil Général et l'ARS

Un pilote MAIA

Chef d'orchestre, il impulse la démarche et assure l'articulation entre tous les acteurs

anime et fait le lien entre...



Concertation stratégique
Espace collaboratif et décisionnel entre décideurs et financeurs

Concertation tactique
Espace collaboratif et décisionnel entre les producteurs d'aides et de soins



S'assure d'une Réponse harmonisée et unique aux à tout endroit du territoire



Professionnel dédié à la coordination de l'ensemble des actions nécessaires au maintien à domicile des personnes âgées en situation complexe

Structurés par ...

DES OUTILS COMMUNS

Accueil, orientation et observation des besoins des personnes âgées de 60 ans et plus



ASPECTS JURIDIQUES

Dans le domaine juridique, comme dans le domaine médical, nous n'avons pas la prétention de nous substituer aux professionnels compétents. Mais il est de notre devoir, à travers ce guide, et sans être exhaustif, de vous sensibiliser à toutes les conséquences sur l'équilibre familial : **le statut de l'aidant, la protection du malade et de son patrimoine.**

STATUT DE L'AIDANT

Le Code de l'action sociale et des Familles et le Code Civil rappellent les devoirs de l'aidant envers la personne handicapée mais sa portée est limitée. Un projet de loi est en préparation par les pouvoirs publics afin de créer un véritable cadre juridique et plus particulièrement un DROIT au REPIT.

Par ailleurs, le Code du Travail reconnaît le droit à **un congé de soutien familial ou de solidarité familiale** non rémunéré tout en apportant des garanties sur les avantages professionnels acquis.

PROTECTION DU MALADE ET DE SON PATRIMOINE

Une maladie neurologique est une maladie grave, l'avancée en âge est incontournable. L'avenir doit être préservé. Vous devez protéger **financièrement** votre malade, gérer le patrimoine familial, préparer sa succession.

Se poser la question : **Que se passera-t-il si l'aidant, le plus proche parent du malade, disparaît le premier ?**

Il est probable que vous avez déjà engagé une réflexion sur ces sujets. Cette fiche sera un simple rappel. **PROTÉGER, GÉRER, ANTICIPER.**

1- PROTÉGER : Le Code Civil a prévu la mise en place de mesures de protection. La mesure doit être proportionnée et individualisée en fonction du degré d'altération des facultés personnelles de l'intéressé.

- **La sauvegarde de justice**, provisoire et de courte durée.
- **La curatelle** : le curateur assiste et surveille la personne dans les actes importants de la vie courante mais ne peut la représenter.
- **La tutelle** : le tuteur représente totalement la personne protégée.

Prendre contact auprès du Palais de Justice, des Maisons de Justice et du Droit, des Associations Familiales(UNAF), Avocats,...

2- GÉRER : Si c'est nécessaire le mandataire désigné peut agir par :

- **La simple procuration** pour un acte de nature financière ou patrimoniale.
- **La procuration générale notariée**, prévoyant les actes essentiels de la vie pratique.



Se renseigner auprès de l'organisme concerné par l'acte envisagé et de votre notaire.

3- ANTICIPER : Bien avant que la maladie apparaisse ou s'aggrave, il est souhaitable de recueillir les souhaits de la personne concernée. Pour les respecter dans leur application des mesures devront être mises en place. Nous pouvons citer :

- **Le mandat de protection future authentique** (notarié). Il permet d'éviter la mise sous tutelle. Le mandataire peut ainsi agir sur une base juridique plus solide. En contrepartie un contrôle a posteriori sera nécessaire (notaire, avocat...).
- **Le mandat spécial** : Pour financer la dépendance, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer des prélèvements sur certains placements (titres, assurances-vie, contrats de capitalisation,...). Il n'y a pas de règle générale. Prendre contact avec les organismes responsables de la gestion des supports financiers.

Sur un tout autre plan, il y a lieu de s'interroger sur des **donations** éventuelles mais aussi sur la rédaction d'un **testament** (olographe ou authentique).

L'anticipation permet aussi une meilleure **optimisation fiscale**. (Démembrement, délai, plafonnement, âge limite...).

Pour préciser tous ces problèmes juridiques, le notaire reste votre interlocuteur privilégié.



CAISSE D'ASSURANCE RETRAITE ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL (C.A.R.S.A.T)

Les caisses d'assurance et de retraite au travail (CARSAT) sont des organismes du régime général sécurité sociale de France métropolitaine ayant une compétence régionale. Les carsat ont succédé, au 1er juillet 2010, aux caisses régionales d'assurance maladie (CRAM). Les carsat exercent leurs missions dans les domaines de l'assurance vieillesse et de l'assurance des risques professionnels (accidents du travail et maladies professionnelles).

Chaque CARSAT est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public. Elle est administrée par un conseil d'administration composée de 21 membres.

Chaque caisse est en relation avec la caisse nationale de l'assurance vieillesse des travailleurs salariés (CNAV) et la caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAM-
ts), qui sont deux organismes nationaux du régime général de Sécurité Sociale.

MISSIONS :

Une maladie neurologique est une maladie grave, l'avancée en âge est incontournable.

Les missions des carsat sont précisées à l'article L.215-1 du code de la sécurité sociale. Cet article précise que les carsat ont pour mission :

- D'enregistrer et contrôler les données nécessaires à la détermination des droits à la retraite des assurés du régime général. Elles liquident et versent les pensions résultant de ces droits. Elles informent et conseillent les assurés et leurs employeurs sur la législation de l'assurance vieillesse.
- D'intervenir dans le domaine des risques professionnels, en développant et en coordonnant la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et en concourant à l'application des règles de tarification des accidents du travail et des maladies professionnelles et à la fixation des tarifs.
- De mettre en oeuvre les programmes d'action sanitaire et sociale.
- D'assurer un service social à destination des assurés sociaux de leur circonscription.
- D'assurer les tâches d'intérêt commun aux caisses de leur circonscription.

Site web de la CARSAT Auvergne

<https://www.carsat-auvergne.fr>



MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE (M.S.A)

La Mutualité sociale agricole (MSA) est l'organisme de protection sociale obligatoire des salariés et des exploitants du secteur agricole en France.

La MSA est un organisme mutualiste administré par des représentants élus tous les 5 ans. Le mutualisme de cet organisme se traduit par l'engagement quotidien de bénévoles issus du milieu agricole, en activité pour la plupart d'entre eux. Elle s'appuie sur les valeurs du mutualisme, que sont la solidarité, la responsabilité et la démocratie pour faire vivre les territoires ruraux.

La MSA gère, de façon globale, la protection sociale des salariés et non-salariés agricoles ainsi que de leurs ayants droits et des retraités. Elle prend en charge la médecine du travail et la prévention des risques professionnels et, mène des actions à caractère sanitaire et social. La MSA est le 2^{ème} régime de protection sociale en France, elle protège l'ensemble de la profession agricole.

RÔLE :

La MSA gère :

- **La santé** : assurance maladie, congés maternité, remboursements, arrêts de travail et elle facilite également l'accès aux soins de ses bénéficiaires.
- **La famille**, le logement : elle gère les prestations familiales et les aides au logement des salariés et des exploitants agricoles, la garde d'enfants, l'amélioration des logements, l'accès à l'autonomie.
- **La retraite** : elle verse les retraites à plus de 6 millions d'anciens salariés et non-salariés agricoles et informe les futurs retraités de leurs droits.
- **La solidarité**, l'insertion : elle soutient les personnes fragiles ou confrontées à des difficultés, favorise l'insertion sociale et professionnelle, verse le RSA et améliore le quotidien des personnes handicapés ou en perte d'autonomie.
- **La santé et la sécurité au travail** : elle intervient pour la prévention des risques professionnels des exploitants et entreprises agricoles.
- **L'installation et l'affiliation** : elle s'implique pour faciliter le démarrage de nouvelles activités et entreprises.
- **L'embauche et les cotisations** : interlocuteur privilégié des entreprises et des employeurs, elle assure le recouvrement des cotisations sociales pour le secteur agricole.



La MSA est équivalente à une CPAM, une CARSAT, une CAF, une URSSAF, à la médecine du travail, elle permet d'apporter en un seul rendez-vous un service complet aux adhérents : c'est en fait un guichet unique.

Pour Contacter la MSA

Adresse :

MSA Auvergne

75, boulevard François Mitterrand
63972 CLERMONT-FERRAND Cedex 9

Accueil :

75, boulevard François Mitterrand
à Clermont-Ferrand
Tél. : 0 969 39 50 50

Assistance Internet : 09.69.39.22.24
<http://www.msa-auvergne.fr>

Coordonnées téléphoniques utiles

pour protection sociale	0 969 39 50 50
pour questions liées à l'emploi de salariés agricoles	0 969 32 34 36
pour questions liées à l'assurance complémentaire santé	0 969 32 33 30
pour questions liées à espace privé	0 969 39 22 24

Contact e-mail:

contactinternet.blf@auvergne.msa.fr



RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS EN FRANCE (R.S.I)

Le régime social des indépendants (RSI) est un organisme français de protection sociale, administré par des représentants de ses assurés, les travailleurs indépendants et, particulièrement représenté par les artisans, les commerçants et les professions libérales.

Ce régime résulte de la fusion des caisses de protection sociale :

- AVA (assurance vieillesse des artisans).
- CANAM (caisse nationale d'assurance maladie des professions indépendantes).
- ORGANIC (organisation autonome nationale de l'industrie et du commerce).

Le RSI effectue une mission de service public en gérant la protection sociale obligatoire de plusieurs millions de chefs d'entreprise indépendants et de leurs ayants droits. Il est l'unique interlocuteur pour la protection sociale des artisans, des industriels et des commerçants, les professions libérales quant à elles conservant plusieurs intervenants. La mission du RSI a également pour objectif la simplification des démarches administratives au bénéfice de ses assurés.

Le RSI effectue l'affiliation, le recouvrement des cotisations sociales personnelles, le recouvrement de la C3S (contribution sociale de solidarité des sociétés) et de la TACA (taxe d'aide au commerce et à l'artisanat) et le versement de prestations. Il assure, en outre, l'action sanitaire et sociale et la prévention en faveur des actifs et des retraités. Le RSI délègue à des organismes conventionnés (assureurs, mutuelles) le paiement des prestations santé, ainsi que l'affiliation des bénéficiaires (conjoint, enfants..), pour les professions libérales ces organismes conventionnés encaissent également les cotisations sociales maladie.

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE GESTION (COG)

La COG a pour objectif :

- D'améliorer la qualité du service aux assurés du régime,
- De gérer les risques en cohérence avec les politiques publiques en ciblant mieux les attentes des ressortissants
- D'assurer un meilleur équilibre financier des risques
- De développer la performance du régime grâce à la modernisation de son système d'information
- La mise en place de politiques de ressources humaines dynamiques et la mutualisation des activités et des compétences avec les caisses régionales.

CONTACT :

RSI AUVERGNE (www.rsi.fr/auvergne)

11, rue Jean Claret CS 10001

63057 Clermont-Ferrand Cedex 1

09 69 39 50 50 - 04 71 64 41 89 - 04 71 64 65 73



ASSOCIATION FRANCE PARKINSON

NOS MISSIONS :

Les priorités du malade sont de comprendre la maladie pour vivre au mieux le quotidien et d'avoir accès aux structures dont il a besoin. Le progrès de la recherche conditionne une amélioration du traitement, du dépistage et de la compréhension de la maladie. A ces fins, **l'Association France Parkinson souhaite renforcer le lien entre les malades et les différents intervenants médicaux et sociaux.**

Concrètement, l'Association permet aux sujets atteints de la maladie de Parkinson de sortir de leur isolement en s'informant, confrontant leurs expériences de la maladie et en participant à des activités conviviales et bénéfiques. L'action de France Parkinson s'articule ainsi autour de **quatre grandes missions.**

- Soutenir, accueillir et assister les malades et leurs aidants
- Informer sur la maladie, les traitements et les aides
- Sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics
- Dynamiser la recherche

UNE MISSION DE SOUTIEN, D'ACCUEIL ET D'ASSISTANCE AUX MALADES ET À LEURS AIDANTS

- Par des **permanences téléphoniques** et **l'accueil du public** au siège et dans les comités locaux.
- Par **des actions proches des malades** : l'aide de proximité s'organise au sein de ses soixante **comités locaux** animés par des bénévoles. Chaque équipe se mobilise pour proposer au niveau local un relai amical, de la solidarité, ainsi que des activités destinées à limiter le handicap et développer le potentiel du malade. Le développement d'un comité dans chaque département est une priorité de l'association.
- Par **des formations**: les spécificités de la maladie de Parkinson sont encore trop peu connues du personnel paramédical. Pour que les parkinsoniens bénéficient de soins adaptés, l'association organise des formations auprès des soignants, du personnel des maisons de retraite, des infirmières, kinésithérapeutes, etc...

UNE MISSION D'INFORMATION SUR LA MALADIE, LES TRAITEMENTS ET LES AIDES

- Informer sur la maladie est indispensable pour aider le malade et son entourage à comprendre la maladie, son évolution et son traitement. Il s'agit aussi de répondre aux problèmes pratiques que pose une maladie chronique et invalidante. L'association s'attache à **répondre aux questions des patients et de leurs familles.**
- Notre revue, **l'Echo, une revue trimestrielle spécialisée** est **l'interface entre les professionnels de santé et les malades.** Elle comporte autant d'informations pratiques que d'articles de vulgarisation rédigés par des neurologues ou autres spécialistes.



- **Des cycles de conférences.** L'association organise localement des conférences animées par des professionnels de santé - neurologues et spécialistes paramédicaux - destinées aux malades et aidants.
- Une **documentation** disponible à l'association

UNE MISSION DE SENSIBILISATION DE L'OPINION ET DES POUVOIRS PUBLICS AVEC :

- la **Journée Mondiale de la Maladie de Parkinson** en avril.
- remise du livre blanc, en avril 2010, qui sera l'aboutissement des 1er Etats Généraux : de la Maladie de Parkinson **destinés à attirer l'attention des pouvoirs publics sur l'insuffisance des solutions en France** à l'heure actuelle et à améliorer la connaissance que le grand public a de la maladie.
- la **participation aux ateliers de travail du Ministère de la Santé** sur les maladies chroniques.
- la **participation à des collectifs d'associations** défendant la santé et les droits des malades.

UNE MISSION DE SOUTIEN À LA RECHERCHE

- Par le **financement de projets de recherche** portant sur la maladie de Parkinson.
- Par l'octroi de **subventions à des centres de recherche** existants dans le but d'amplifier leurs moyens.
- Par la sélection, au travers de son **comité scientifique**, des projets les plus pertinents.

Au niveau local Eliane LEFEVRE est responsable du Comité France Parkinson du Puy de Dôme.

Nous organisons :

- Tous les deuxièmes Mardi de chaque mois à la mairie de Royat une réunion ouverte à tous avec un intervenant extérieur : Kinésithérapeute, phoniatre, représentants du CLIC, de la MDPH, pharmacien du CHU ...
- La journée mondiale en avril avec les neurologues du CHU
- Des petites balades (Découverte de la flore, faune et géologie locale)
- Du Taïchi tous les quinze jours
- Des groupes de paroles
- Sorties culturelles

La maladie de Parkinson est connue de tous, mais souvent incomprise car très complexe. Nous essayons d'expliquer les spécificités de la maladie, les traitements, les effets secondaires pour une meilleure prise en charge.

Le travail sur la motricité avec l'orthophonie, la kinésithérapie et le maintien d'une activité physique retarde l'aggravation des troubles moteurs et améliore la qualité de vie des malades.



L'orthophonie permet de prévenir et de corriger les troubles de la déglutition, de l'écriture et de la parole.

La kinésithérapie en individuel permet de traiter les problèmes particuliers à chacun et de combattre la douleur.

La kinésithérapie de groupe aide à contrôler le mouvement, à maîtriser l'équilibre, la coordination ... En plus de l'émulation collective, elle permet de repousser toujours plus loin ses limites, et de ne pas se laisser enfermer par la maladie.

Pour information des séances collectives ont lieu régulièrement par des kinésithérapeutes spécialistes de Parkinson.

Le maintien d'une activité physique est essentiel pour les mêmes raisons. Elle est possible à tous les stades de la maladie pourvue qu'elle soit adaptée. Trois mots clés pour toutes ces activités : INTENSITE, DUREE et REGULARITE.

De plus en Auvergne nous disposons de la première Unité d'hébergement et de soins pour personnes atteintes de la Maladie de Parkinson à YDES dans le Cantal avec possibilité d'Hébergement de Longue durée, mais aussi d'hébergement temporaire (réajustement thérapeutique, suivi particulier ou séjour de répit pour soulager les familles).

CONTACT :

France PARKINSON

Comité du Puy-de-Dôme

Déléguée : Eliane Lefèvre

Tel : 04 73 31 35 32

Mail : lefevre_michel17@bbox.fr



ASSOCIATION FRANCE ALZHEIMER

L'association France Alzheimer 63 et maladies apparentées, « Soutien aux familles de malades et à tous les aidants » propose régulièrement :

- Des formations gratuites en différents modules destinés aux aidants
- De participer à des groupes de paroles
- Du soutien psychologique individuel pour ceux qui en éprouve le besoin
- Des séjours de vacances adaptés

L'association France Alzheimer 63 vous accueille à sa permanence à CLERMONT-FERRAND au :

SIÈGE SOCIAL

21 rue d'Alsace - 63009 CLERMONT-FERRAND CEDEX 1
Lundi, mardi, jeudi de 9h à 17 h et le mercredi de 9h à 17 h
Tél. : 04 73 92 18 66

Mail : France-alzheimer.63@orange.fr

**Participation de bénévoles dans différentes structures :

- CCAS de Riom (premier lundi du mois)
- Maison du Citoyen Cournon (le premier jeudi du mois)
- Maison du retraité de Clermont-Ferrand (le premier lundi du mois)



FÉDÉRATION DES PARTICULIERS EMPLOYEURS (F.E.P.E.M)

TOUTE L'INFORMATION SUR L'EMPLOI D'UN SALARIÉ À DOMICILE

La Fédération des Particuliers Employeurs est l'unique organisation socioprofessionnelle représentative des particuliers employeurs. De statut associatif, sa mission est de conseiller et d'accompagner les particuliers dans leur rôle d'employeur.

Qui est particulier employeur ? Toute personne physique qui emploie, sans but lucratif, un ou plusieurs salariés à son domicile pour effectuer tout ou partie des tâches de la maison à caractère familial ou ménager.

L'emploi à domicile permet ainsi de répondre aux besoins des familles et notamment au maintien à domicile d'une personne âgée et / ou dépendante par l'emploi d'un assistant de vie.

L'ACCOMPAGNEMENT DES AÏDANTS

Recourir à une tierce personne pour s'occuper d'un proche malade peut s'avérer nécessaire pour pouvoir poursuivre son activité professionnelle, protéger sa vie de famille ou préserver sa propre santé.

La FEPEM peut vous aider dans vos démarches tout au long de la vie d'un contrat de travail : du recrutement jusqu'à la rupture, en passant par la formalisation d'un contrat de travail ou la gestion des absences.

LES SERVICES PROPOSÉS ET CONDITIONS D'ACCÈS

Le droit à l'information :

Afin de vous apporter une information fiable et actualisée, la FEPEM dispose en Auvergne d'un guichet d'accueil implanté à Clermont-Ferrand.

Une animatrice territoriale, formée par les juristes experts FEPEM répond à toutes vos questions sur la réglementation applicable, les formalités administratives, la protection sociale des salariés et les dispositifs formation.

Pour joindre l'animatrice :

- Adresse : **3 rue de Courpière à Clermont-Fd** (entre la Place Delille et la Gare SNCF)
- Par téléphone, au **0 825 07 64 64** (15ct €/mn) + tapez votre numéro de département
- Par mail en écrivant à : **auvergne@particulieremploi.fr**

Coût : **gratuit**



L'Adhésion FEPEM: la sécurité employeur

L'adhésion vous garantit de disposer de toute l'information utile sur les droits et devoirs des particuliers employeurs, sur les opportunités de formation et la protection sociale de leurs salariés, sur l'emploi, les règles à respecter, les aides financières, l'utilisation du CESU, la rédaction du contrat de travail.

Vous disposez :

- d'un accès à un espace personnel « adhérent » sur www.fepem.fr comprenant les documents utiles, modèles de contrats et fiches conseils,
- d'un accès au réseau social de la communauté des adhérents de la région,
- d'un numéro d'appel dédié aux adhérents pour joindre l'animatrice territoriale (prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Vous recevez :

- « La Lettre d'information des Particuliers Employeurs »,
- et les alertes sur les évolutions et les réglementations du secteur.

Vous pouvez également accéder :

- aux offres et services payants : consultations juridiques-service bulletins de salaire

Coût : 12€ par an

Les Consultations Juridiques :

Pour bénéficier d'un accompagnement personnalisé, des consultations juridiques délivrées par nos juristes experts vous sont proposées.

Elles sont organisées selon le métier du salarié (garde d'enfants, employé familial, assistant de vie) et adaptées à chaque étape de la relation avec le salarié (l'embauche, la relation au quotidien, la rupture).

La consultation dure le temps nécessaire pour répondre à vos questions, dans la limite du sujet de la consultation choisie et dans une durée de validité maximale d'un an. Elle est clôturée d'un commun accord par le juriste expert en charge de votre dossier.

Les juristes experts de la FEPEM sont joignables du lundi au vendredi de 9h à 13h.

Coût : 68€ la consultation

CONTACT :

FEPEM AUVERGNE

3 rue de Courpière

63000 Clermont-Ferrand

Tel: 0 825 07 64 64 (15ct € TTC / mn depuis un poste fixe)

Courriel : auvergne@particulieremploi.fr

www.fepem.fr et www.particulieremploi.fr



NOTES PERSONNELLES